



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 11 SEPTEMBRE 2017

La séance est ouverte à 18h30 sous la présidence de Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Sont présents : Mme Delphine BÜRKLI, M. Alexis GOVCIYAN, M. Sébastien DULERMO, Mme Claire GANNET, Mme Adeline GUILLEMAIN, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Gypsie BLOCH, M. Sylvain MAILLARD, Mme Isabelle VUGHT, M. Bertrand LIGER, Mme Pauline VERON, M. Jonathan SOREL.

Sont excusées : Mme Sylvie LEYDET qui donne pouvoir à Mme Isabelle VUGHT et Mme Claire MOREL qui donne pouvoir à Mme Pauline VERON.

Est arrivée en cours de séance : Mme Adeline GUILLEMAIN à 18h55.

DÉLIBÉRATION 092017.071 DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.
Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Mme Claire GANNET est désignée comme secrétaire de la séance du Conseil d'arrondissement du 11 septembre 2017.

DÉLIBÉRATION 09.2017.072 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 19 JUIN 2017.
Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 19 juin 2017 est approuvé.

INFORMATIONS RELATIVES À L'ARRONDISSEMENT.

Madame le Maire annonce qu'un point de l'ordre du jour sera consacré à la rentrée scolaire mais tient d'emblée à remercier chaleureusement et sincèrement Mme Gypsie BLOCH, conseillère de Paris en charge de l'enfance et de la vie scolaire, les services de la DGS pilotés de main de maître par M. Michaël DUMONT, les équipes du RIF (le Relais Informations Familles), de la CASPE, du rectorat et de la région pour la très bonne préparation de cette rentrée. Cette rentrée a été marquée par la tenue du forum des associations qui fut un beau succès. Madame le Maire remercie vivement Mme Isabelle VUGHT qui, avec les équipes, a travaillé d'arrache-pied à l'organisation de ce bel événement annuel. Les deux députés étaient présents ; M. Sylvain MAILLARD et M. Pierre-Yves BOURNAZEL nous ont fait l'amitié de venir rendre hommage aux associations. Mme Adeline GUILLEMAIN a piloté également la partie sport. Dans la nouvelle salle du Conseil qui vient d'être rénovée, les associations de solidarité et les associations humanitaires présentaient leurs activités tout à fait remarquables et la cour était consacrée aux activités sportives, la salle Rossini aux activités culturelles.

Pour continuer sur le sujet de la démocratie locale, la campagne de renouvellement des Conseils de quartier est ouverte. Des bulletins ont été édités à cet effet et seront distribués prochainement dans toutes les boîtes aux lettres du 9^e. Le tirage au sort sous contrôle d'huissier aura lieu en novembre. Jusqu'au 1^{er} octobre, les habitants du 9^e peuvent donner leurs cinq préférences parmi 17 projets concernant leur arrondissement dans le cadre du budget participatif du 9^e pour un total de 1,8 million d'euros. Le 9^e participe à la mise en œuvre du budget participatif piloté par Mme Isabelle VUGHT et en plus du vote en ligne, trois urnes seront mises à disposition, une dans la Mairie, une au centre d'animation Valeyre et une au centre de la Tour des Dames. Une exposition présentant les différents projets était proposée à l'entrée du forum des associations samedi dernier, il y a vraiment une bonne publicité et les habitants sont vraiment invités à y participer massivement.

Madame le Maire voudrait également remercier très chaleureusement deux personnes de la Mairie du 9^e qui ont pris leur retraite, Mme Murielle LEFEVRE du CASVP qui s'est occupée pendant de longues années des seniors et qui a pris sa retraite au mois de septembre, et bien sûr M. Jean-Paul BIDAUD, le chef de circonscription de la propreté des 9^e et 10^e arrondissements. C'est une personne tout à fait remarquable et qui a pris une retraite bien méritée après 43 années de bons et loyaux services au service de la Ville de Paris.

Madame le Maire salue également l'arrivée de Mme Amélie BRISSET, nouvelle directrice de la Caisse des écoles après le départ pour une promotion de M. François GALLET qu'elle remercie très chaleureusement pour le travail mené dans le 9^e arrondissement et qui a depuis 2014 assuré un service de qualité dans les cantines du 9^e arrondissement.

La rentrée s'annonce chargée avec : le 13 septembre, date importante, la candidature de Paris devrait être retenue par le CIO pour accueillir les JO 2024, c'est une bonne chose. Avec le Comité Haussmann, avec le 1^{er} adjoint, M. Alexis GOVCIYAN, également référent du Conseil de quartier Opéra-Chaussée d'Antin, la Mairie du 9^e s'associe à la fête des JO ; à 20 heures, boulevard Haussmann, un certain nombre de festivités seront organisées et chacun est très cordialement invité : les habitants et les associations sportives sont associés à ce bel événement ; les 16 et 17 septembre, les traditionnelles journées du patrimoine culturel et naturel depuis 2014, la Mairie se transformera en ferme pour accueillir animaux et végétaux, pour mettre en valeur le patrimoine naturel et des visites avec 9^{ème} Histoire seront organisées en lien avec Mme Claire GANNET pour rappeler le patrimoine historique de ce merveilleux bâtiment ; le 18 septembre, toujours avec Mme Isabelle VUGHT, une réunion du Conseil de quartier se tiendra sur un sujet qui est sous les projecteurs : la pollution atmosphérique, réunion du Conseil de quartier Blanche-Trinité au 10 rue de Clichy, dans la belle école du 10 rue de Clichy ; le 20 septembre, conférence à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre Alzheimer ; le 21 septembre, les conférences Drouot reprendront avec l'art et la gastronomie, la fête de la gastronomie sera consacrée dans le 9^e arrondissement au chocolat dans tous ses états et à laquelle participent des chocolatiers de l'arrondissement, les meilleurs de Paris, et les enfants, associés à cet événement vont pouvoir se régaler ; le 23 septembre, fête du Conseil de quartier Blanche-Trinité et vide-grenier ; du 5 octobre au 20 octobre, un beau rendez-vous traditionnel depuis 2014 avec l'exposition Paris Artistes « Objectifs Femme » ; le 5 octobre, inauguration des conférences avec le magazine Kaizen, « Ma Vie Zéro Déchet », belle conférence qui se tiendra le 5 octobre à 19 heures 30. Enfin, le 26 octobre à 19 heures, une conférence Drouot sur « Les Meilleurs Ouvriers de France » ; le prochain Paris NEUF sortira le 26 septembre et le prochain Conseil d'arrondissement se tiendra le 6 novembre.

Avant de laisser la parole à son premier adjoint, M. Alexis GOVCIYAN pour un rapport mensuel sur la sécurité, Madame le Maire souhaite faire respecter une minute de silence pour les Français d'outre-mer très durement touchés après le passage de l'ouragan Irma. Beaucoup d'ultramarins résident à Paris et pensent à leur famille de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, et Madame le Maire pense qu'il était important de s'associer à leur peine.

(Minute de silence)

INFORMATIONS RELATIVES À L'ARRONDISSEMENT. RAPPORT MENSUEL SUR LA SÉCURITÉ.

M. Alexis GOVCIYAN rappelle que la rentrée scolaire s'est passée dans le calme et la sérénité et remercie Mme Gypsie BLOCH pour tout le travail réalisé en lien avec Madame le Maire. Il remercie les services, les directeurs et directrices d'école et leurs personnels qui ont assuré une belle rentrée scolaire à laquelle il associe Madame le Maire, ses collègues, remercie également toutes les forces de sécurité qui étaient très présentes ce qui fait que les choses se sont passées dans le calme et la sérénité.

.../...

Bien évidemment, ceci ne fait pas oublier les problématiques de sécurité, surtout depuis les derniers attentats en Catalogne aussi bien à Barcelone qu'à Cambrils les 17 et 18 août qui montrent à quel point il faut rester vigilant, y compris en cette période particulière. L'exécutif municipal a, depuis son arrivée en 2014, renforcé la sécurité autour des crèches et des écoles, dans les bâtiments recevant du public et autour des lieux de culte. Mais force est de constater que subsistent encore des lacunes notamment autour des grands magasins et des questions de sécurité notamment en matière antiterroriste peuvent encore se poser. C'est la raison pour laquelle a été organisée une réunion en juillet dernier avec l'ensemble des enseignes, la Préfecture de police, les services de la ville, avec son collègue M. Sébastien DULERMO. Dès le 12 juillet, Madame le Maire a demandé au Préfet de police de Paris de procéder à la saisine de la direction de la voirie et du déplacement de la Ville de Paris sur ces sujets d'aménagement et de sécurisation parce qu'il existe le besoin impérieux de sécuriser cette zone si importante tant sur le plan touristique qu'économique. Si un certain nombre de mesures et de sécurisation d'urgence sont envisagées, il faut des études complémentaires au niveau des flux de piétons et de circulation et on commencera très vraisemblablement par la rue Mogador, ce sera en place dès la fin de l'année 2017 pour que les fêtes de fin d'année puissent se passer dans de bonnes conditions.

Madame le Maire a associé M. Alexis GOVCIYAN à une rencontre avec Monsieur le Préfet de police, M. Michel DELPUECH, le 18 juillet, au cours de laquelle ont été évoquées des questions relatives à l'arrondissement et surtout Madame le Maire a insisté sur la question préoccupante de la sécurité dans les squares et espaces verts de la ville parce qu'ils sont fréquentés par les enfants et leur quiétude et leur sécurité ainsi que celle de leurs parents sont une priorité pour l'exécutif municipal.

La réforme menée par la Ville de Paris a conduit à la création d'une direction de la prévention de la sécurité et de la protection, la fameuse DPSP, qui n'est pas encore tout à fait opérationnelle, hélas. Mais cette réforme a abouti à la suppression des agents d'accueil et de surveillance dans les squares et les espaces verts. Pourtant seule, comme chacun le sait, une présence humaine en journée notamment peut permettre de rétablir la quiétude et la sécurité dans les squares parisiens. Madame le Maire est intervenue au dernier Conseil de Paris, au début de l'été, pour demander la mise à disposition par la ville de gardiens ou d'agents de surveillance dans ces lieux fréquentés par les enfants et leurs parents. Cette demande est malheureusement restée sans effet. Il n'y a pas eu de réponse de la part de la Ville de Paris considérant sans doute que ce n'était pas un sujet majeur et Madame le Maire a pris, et tout le conseil mais aussi les habitants l'en remercie, l'initiative de financer sur les crédits de la Mairie du 9^e le recours à un maître-chien en juillet tout le long du mois pour empêcher les intrusions dans le square Berlioz Place Adolphe-Max. Au regard des bons résultats obtenus et face à l'inertie de la Mairie de Paris qui ne répond toujours pas, Madame le Maire a décidé de reconduire ce dispositif en cette rentrée pour une période de deux mois et va interpeller à nouveau la Mairie de Paris de cette situation lors du prochain Conseil de Paris qui se tiendra les 25, 26 et 27 septembre prochains. M. Alexis GOVCIYAN espère obtenir une réponse d'ici là car en tous les cas cette question nécessite de prendre des mesures qui dépassent le cadre ponctuel et qui s'inscrit dans la durée. Voici quelques-unes des actions réalisées parmi bien d'autres.

Madame le Maire remercie Monsieur le premier adjoint d'avoir insisté sur ce dernier point sur la sécurité des squares du 9^e arrondissement qui est devenue très préoccupante. Évidemment tous les squares de Paris sont logés « à la même enseigne », plusieurs autres arrondissements se plaignent du même fléau, les élus essaient de mettre en place des dispositifs qui ne pourront pas éternellement être reconduits faute de crédits. Il faut que la Ville de Paris puisse répondre à ces incivilités et que les squares puissent être accessibles aux enfants, aux habitants, aux Parisiens, aux visiteurs, aux touristes comme bon leur semble et ne restent pas dans la situation dans laquelle ils se trouvent depuis plusieurs mois.

INFORMATIONS RELATIVES À L'ARRONDISSEMENT. RAPPORT MENSUEL SUR LA PROPRETÉ.

M. Sébastien DULERMO rappelle que les élus ont souhaité une bonne retraite à M. Jean-Paul BIDAUD qui était chef de la division propreté des 9^e et 10^e arrondissements la semaine dernière. Il est remplacé par Mme Émilie JOUCLAS à qui ils souhaitent la bienvenue et avec qui ils ont déjà commencé à travailler notamment sur le passage d'un deuxième atelier en horaire « 7.42 » pour cette fin d'année et le début d'année prochaine. Ce qu'on appelle 7.42, c'est 7 heures 42 de travail quotidien au lieu d'un roulement entre 6 heures de travail et 9 heures de travail. Ce changement d'horaire avait déjà commencé à être élaboré pour l'atelier de l'avenue Trudaine et la mise en place se fera d'ici la fin de l'année avec une présentation aux agents qui a déjà été réalisée le 6 septembre dernier par la direction de la propreté. Ce projet souhaité depuis le départ sera enfin réalisé cette année et s'accompagnera de la création d'un atelier de l'après-midi supplémentaire puisqu'un atelier travaillera sur le sud de l'arrondissement et un atelier l'après-midi travaillera sur le nord. Cela permettra de déployer des moyens supplémentaires dans des horaires qui ne sont pas les mêmes qu'aujourd'hui, ce qui est très favorable à la politique souhaité pour la propreté de l'arrondissement.

Plusieurs réunions de travail ont été tenues sur l'ensemble du plan propreté 2017 avec toujours le même objectif : être beaucoup plus présents sur le terrain ou du moins le plus souvent possible, que ce soit les agents ou les élus pour arriver à améliorer la situation. Comme Madame le Maire l'a rappelé à plusieurs reprises notamment dans son audition lors de la mission d'information et d'évaluation de la ville sur la propreté, il est souhaité la création d'une direction commune de l'exploitation de l'espace public, que ce soit voirie, espace vert ou propreté sur l'ensemble de la ville parce qu'on voit bien que les limites de chaque direction s'arrêtent justement dans un cadre bien précis. Que ce soit le square, la voirie ou la propreté, il y a des sujets qu'on n'arrive pas bien à gérer, donc on demande à nouveau la création de cette nouvelle direction de l'exploitation de l'espace public, ce qui, pour l'instant, n'est pas accepté par la ville.

Madame le Maire confirme qu'elle continuera avec Monsieur de FROMENT et Madame BLOCH à dénoncer le nouveau règlement de voirie en application depuis un an comme elle l'avait prévu, sa mise en œuvre est difficile et l'état des chaussées et des trottoirs après le passage des concessionnaires est plus qu'aléatoire.

M. Jean-Baptiste de FROMENT dit s'émouvoir du fait que Madame HIDALGO annonce, y compris dans la presse, un nouveau énième plan propreté qui ne prendra même pas la peine d'attendre la fin de la MIE et les conclusions qui seront rendues en termes de méthode.

Madame le Maire le remercie pour cette remarque.

INFORMATIONS PAR MME LE MAIRE DU 9^E ARRONDISSEMENT SUR LES PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE PARIS (CONSEIL MUNICIPAL ET CONSEIL GÉNÉRAL) INTÉRESSANT LE 9^E SANS RELEVER DE LA COMPÉTENCE D'AVIS DU CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT.

Madame le Maire informe de la DASCO 44G avec une contribution du département au service de restauration pour 2018 à l'attention du collègue Gauguin, la DASCO 53G qui est aussi une subvention de 6 500 € au collègue Gauguin au titre de fonctionnement, la DASES 243G une subvention à Trinité Solidarité à hauteur de 5 000 € pour l'achat de kits d'hygiène, enfin la DASES 301-G une subvention et des conventions pour une association qui intéresse le 9^e, Mosaïques 9, de 3 000 € pour des ateliers sociolinguistiques.

COMMUNICATION SUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2017-2018 DANS LE 9^E, PAR MME GYPSIE BLOCH, CONSEILLÈRE DE PARIS.

Mme Gypsie BLOCH, ainsi que Madame le Maire l'a dit en introduction, et les élus se réjouissent de la rentrée 2017 qui s'est effectivement très bien déroulée. Depuis lundi dernier, avec Madame le Maire, elle sillonne les rues de l'arrondissement pour aller à la rencontre des équipes pédagogiques des écoles maternelles, élémentaires et bien sûr des collèges et lycées qui sont nombreux dans l'arrondissement. Elles ont trouvé des établissements et des écoles au complet au niveau des effectifs et de leurs personnels, ce qui est très important et qui favorise une bonne rentrée.

Concernant les effectifs, un chiffre un petit peu en baisse par rapport à l'année dernière mais assez stable, qui approche les 3610 élèves en maternelle et en élémentaire dans les 20 écoles de l'arrondissement, ce qui donne une moyenne d'élève par classe de 25 en maternelle et de 26 en élémentaire, des conditions tout à fait agréables pour les élèves de l'arrondissement.

Mme Gypsie BLOCH adresse également des remerciements sincères aux agents du Relais Informations Familles et à Mme Martine BOLLE, DGS adjointe qui travaille avec une méthodologie très pointilleuse et avec beaucoup d'efficacité pour préparer cette rentrée pendant quasiment dix mois, du mois de novembre au mois de septembre. On a pu constater cette année encore les effets bénéfiques de la nouvelle sectorisation mise en place et le traitement des fratries en amont puisque les dérogations sont en baisse. Pour cette année, 139 dérogations administratives contre 321 en 2015 et 185 en 2016, donc l'effet escompté est vraiment là, on passe de 321 à 139 en deux ans et 49 demandes de dérogation pour motif personnel cette année contre 85 en 2015 et 73 en 2016. Cette nouvelle sectorisation a permis de rationaliser le dispatch des élèves dans les écoles et ainsi de faire diminuer les demandes de dérogation.

.../...

Concernant les ouvertures ou fermetures de classe en élémentaire, une ouverture de classe au 10 rue de Clichy qui porte donc cette école à 10 classes plus une classe accueillant des élèves porteurs de handicap et une fermeture en élémentaire au 21 rue Milton qui correspond à un double objectif à la fois de faire baisser les effectifs de cette école qui est la plus grosse école de l'arrondissement mais aussi augmenter la capacité d'accueil des élèves non francophones ou primo-arrivants, puisqu'il n'y a qu'une classe dans l'arrondissement qui le permet. Cette classe se trouve dans cette école et le fait de fermer une classe va permettre d'accueillir des élèves supplémentaires dans cette section UPEAA qui est vraiment très utile et joue un rôle très important.

Côté maternelle, donc, une fermeture de classe rue Grange-Batelière qui fait suite à la baisse d'effectif sur ce secteur et une fermeture à la maternelle 5 rue Milton dans le cadre de la création d'une école polyvalente, c'est-à-dire le regroupement de la maternelle et de l'élémentaire en une seule école qui est dirigée par M. Patrick COLSON, anciennement directeur de la maternelle.

Concernant la rentrée, il y a de nouveaux élèves mais il y a aussi de nouveaux directeurs ou personnels encadrants : une nouvelle directrice à la maternelle 68 rue Rochechouart, Madame VAILLANT ; un nouveau directeur à l'élémentaire rue de Bruxelles, Monsieur ETIENNE qui remplace Madame RIMBAUD qui était dans l'arrondissement depuis de nombreuses années et qui a fait un très bon travail sur cette école ; une nouvelle directrice, Madame LECOMTE pour l'école élémentaire Turgot, et un nouveau proviseur pour le lycée Jules-Ferry, Madame Christel BOURY. Du changement également du côté de l'administration avec une nouvelle inspectrice d'académie sigle IEN, Madame Frédérique LEBRAY et un nouveau responsable éducatif ville pour la maternelle Blanche, Monsieur RIVAUX.

Autre sujet important pour la rentrée qui occupe tout l'été, les travaux réalisés avec un programme important cette année encore, avec des rénovations dans les écoles et dans les crèches au groupe scolaire de la rue Blanche avec des peintures, les portes des sanitaires sur cours, deux énormes chantiers de mise aux normes électriques sur le groupe scolaire Chaptal et la maternelle de la rue Grange-Batelière, un énorme chantier également qui est la suite du chantier Valeyre de l'année dernière à la maternelle du 22 rue Rochechouart pour la rénovation de la cour et toutes les peintures du rez-de-chaussée. On a pu voir combien les enfants étaient heureux le lundi 4 septembre dans leur nouvelle cour, dans cette vaste cour de récréation ; des peintures également dans l'escalier principal et le hall d'entrée de l'école Turgot. Pour l'école de la rue de la Tour d'Auvergne, les poses de brise-soleil et la réfection des entourages d'arbres, la rénovation du réseau d'évacuation des eaux pluviales de la cour de l'école Victoire qui posait aussi de nombreux soucis d'infiltration et d'inondation. Du côté des crèches, 18 rue de la Tour d'Auvergne, un chantier très important qui amène à fermer cette crèche pendant quatre mois pour la modernisation de la section des moyens et des locaux sociaux et à la crèche rue Ballu, un gros chantier de reprise de l'étanchéité de la terrasse et de la modernisation du réseau d'eau. Dans le centre d'animation Valeyre, la salle de spectacle a également été rénovée, et du côté du conservatoire, c'est la toiture qui a subi une rénovation.

Madame le Maire l'a dit, du côté de la Caisse des écoles, est arrivée une nouvelle directrice, Mme Amélie BRISSET. Les élus regrettent le départ de M. François GALLET qui a fait un excellent travail et qui a suivi toutes les innovations instaurées depuis 2014. Mme Gypsie BLOCH souhaite la bienvenue à Mme Amélie BRISSET qui, comme elle la connaît, ne doute pas qu'elle fera un excellent travail et poursuivra tous les efforts de l'exécutif en termes d'innovation et d'amélioration. S'agissant de la caisse des écoles, le passage depuis un an au menu des 4 composantes connaît un réel succès, on en a encore parlé avec des parents au moment de la rentrée après avoir bien expliqué l'objectif de ces menus, c'est-à-dire limiter le gaspillage alimentaire et améliorer le temps de prise de déjeuner aussi bien au niveau des enfants que des parents d'élève et du personnel encadrant. C'est un réel succès. Pour faciliter la vie des parents également, le paiement en ligne et le prélèvement automatique pour les factures ; les ateliers nutritionnels sur le temps scolaire et périscolaire vont être poursuivis. On est en plein renouvellement du marché alimentaire pour les trois années à venir avec bien évidemment la priorité donnée au bio et au local, c'est vraiment notre axe fort. Autre sujet de la rentrée, le goûter gratuit et équilibré pour l'ensemble des élèves des écoles élémentaires de l'arrondissement. C'était expérimenté rue Blanche et rue Buffault depuis le mois de janvier et le dispositif est en train de se déployer dans les autres écoles. Concernant le gaspillage, une nouvelle étape très importante dans la démarche vertueuse initiée il y a trois ans et Madame le Maire a signé, avant l'été avec l'association « Le Chaînon Manquant », une convention pour que soient collectés les surplus alimentaires non consommés dans les écoles de l'arrondissement. C'est une première à Paris, une première qui permet à la Mairie du 9^e de confirmer le label « Restau responsable » qui lui a été remis par la fondation Hulot. Effectivement la lutte contre le gaspillage alimentaire devient aussi une action solidaire. Le premier retour d'expérience est très positif notamment le retour de l'association Coallia qui gère le centre d'accueil des réfugiés mineurs à la cité Charles Godon et qui se réjouit de la qualité des repas proposés aux mineurs chaque soir et qui sont très appréciés.

Mme Gypsie BLOCH remercie ses collègues pour leur attention sur ce sujet précieux et dans lequel ils sont tous impliqués. C'est un sujet qui prend du temps à tous, représentants dans les conseils d'école ou pour la gestion des aspects sécurité ou pour toutes les animations proposées aux enfants.

Madame le Maire rappelle que ce sont 11 000 enfants - élèves des écoles, des collèges et des lycées - qui sont accueillis chaque année dans le 9^e arrondissement. Cette rentrée de septembre est pour tous les élus un moment extrêmement fort dans l'exercice de leur mandat. La pause estivale a été l'occasion de nombreux et importants travaux de modernisation dans les écoles, dans les crèches, et dans des temps record, pour permettre leur ouverture dès le début septembre. Pendant l'été, elle a rencontré le cabinet du ministre de l'Éducation nationale afin d'aborder deux sujets qui sont prioritaires pour elle, dont la question des rythmes scolaires. Le gouvernement d'Édouard PHILIPPE a publié le 28 juin un décret permettant d'ouvrir la concertation, de revenir le cas échéant à la semaine de quatre jours, c'est un débat qu'il faut ouvrir à Paris et dans le 9^e arrondissement. Un tiers des écoles françaises a décidé de revenir, dès le mois de septembre, à ce système.

Madame le Maire a décidé d'ouvrir une large concertation dans les conseils d'école du 9^e en lien avec les directeurs, les REV, les enseignants, les parents d'élèves à l'issue de laquelle les conseils de chaque école auront à s'exprimer. Il ne s'agit pas d'agir dans la précipitation, on se souvient de la mise en place, à marche forcée et dans la douleur, des rythmes. Il s'agit d'y aller en douceur mais il faut que ce débat ait absolument lieu d'abord dans les écoles maternelles où force est de constater que les enfants sont fatigués et que les enseignants et les directeurs n'ont pas encore adopté le système tel qu'il est aujourd'hui.

Le second sujet qui tient particulièrement à cœur de l'exécutif municipal du 9^e et qui a eu un écho très positif de la part du cabinet du ministre, c'est la question du soutien scolaire qui est vraiment au cœur de la mission du nouveau ministre. La municipalité a édité il y a une semaine un nouveau document qui regroupe l'ensemble des structures de l'arrondissement proposant du soutien scolaire et lançant un grand appel au bénévolat. Cela a été fait au forum des associations, dans les écoles, dans l'ensemble des institutions de l'arrondissement. Il est important de pouvoir accompagner les élèves pour une meilleure scolarité.

Ces deux sujets prioritaires, rythmes scolaires et soutien scolaire, seront suivis avec beaucoup d'attention en lien avec le ministère tout au long de cette année.

Cette communication n'appelle pas de vote.

DÉLIBÉRATION 09.2017.073 - ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT DANS L'ÉCOLE MATERNELLE CHAPTAL, 12 RUE CHAPTAL.

Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Ce point concerne l'élection d'un représentant du conseil du 9^e dans l'école maternelle Chaptal puisque le député, compte tenu de ses responsabilités doit renoncer à cette mission qui lui tenait particulièrement à cœur depuis trois ans. Madame le Maire propose de désigner Mme Isabelle DELAYE, en lieu et place de M. Sylvain MAILLARD. C'est une ancienne parent d'élève de ce groupe scolaire qui vient de quitter l'école puisque le dernier de ses enfants était en CM2 et nous lui avons donc proposé de revenir dans l'école pour être la représentante de la Mairie du 9^e pour l'école maternelle.

Mme Pauline VÉRON explique que la représentante ayant été choisie par l'exécutif du 9^e, elle s'abstiendra sur ce choix.

Un avis favorable est émis par 11 voix pour et 3 abstentions (Mme Pauline VÉRON, Mme Claire MOREL et M. Jonathan SOREL) sur le projet de délibération.

DÉLIBÉRATION 09.2017.074 (2017 DASCO-95) - CAISSE DES ECOLES (9^E)-
SUBVENTION (52 873 EUROS) ET AVENANT À LA CONVENTION POUR
L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU SERVICE DE RESTAURATION
SCOLAIRE.

Rapporteuse : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH indique que la délibération propose une subvention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire. La subvention proposée pour l'année 2017 est de 52 873 €, en stabilité avec celle de l'année dernière et conforme aux attentes et au budget préparé. Pour rappel, cette subvention vient en complément de la subvention de restauration et propose un contrat individualisé pour chaque caisse en fonction des objectifs qui lui sont assignés pour l'amélioration de la qualité. Elle se décompose en deux enveloppes, la première enveloppe est de 31 724 € au titre du développement de l'alimentation durable qui souligne d'ailleurs les efforts entrepris par la caisse du 9^e sur les produits de proximité et la lutte contre le gaspillage alimentaire et la deuxième enveloppe de 21 149 € est au titre de l'amélioration de la qualité de service et de la formation qui va permettre à la caisse des écoles de poursuivre son programme de formation sur l'année 2017 et mettre en place un service de relance par SMS pour lutter contre les impayés et mettre en place le paiement par prélèvement automatique. On peut noter que c'est la dernière fois que cette délibération est votée sous cette forme puisqu'une nouvelle convention sera signée en 2018 qui intégrera la subvention restauration scolaire et la convention qualité en une seule. Elle invite à voter pour cette délibération.

Mme Pauline VÉRON votera cette subvention de la Ville de Paris à la caisse des écoles du 9^e puisque, comme cela a été très bien rappelé, il s'agit d'aider la caisse des écoles à développer une politique en faveur de la qualité de l'alimentation et pour améliorer le service aux familles qui vient en complément de la subvention de fonctionnement. Elle veut en profiter pour saluer le travail de M. GALLET qui, pendant 9 ans a accompagné la Caisse des écoles au côté de M. Jacques BRAVO, puis au côté du nouvel exécutif. On peut reconnaître unanimement que c'est quelqu'un qui a vraiment fait beaucoup pour les enfants du 9^e et les familles et qu'il a énormément travaillé sur le bio, l'alimentation locale et de qualité. Elle lui souhaite bon vent dans ses nouvelles fonctions au sein de la Ville de Paris à la direction des affaires scolaires dans un autre arrondissement.

Madame le Maire constate qu'il s'agit d'une promotion pour M. François GALLET et qu'il sera reçu en fin d'année ici même pour le remercier de toutes ces années au service de la Mairie.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2017 DASCO-95.

DÉLIBÉRATION 09.2017.075 (2017 DPA-49) - PROJET D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DANS LES ÉCOLES PARISIENNES - CONTRAT RELATIF À 60 ÉCOLES - AUTORISATION DE DÉPOSER TOUTES DEMANDES D'AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES ET DE SOLLICITER TOUT ORGANISME FINANCEUR POUR L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS.

Rapporteuse : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH rappelle que c'est un plan qui a été initié il y a une dizaine d'années et qui se poursuit. Dans la délibération d'aujourd'hui, 60 écoles parisiennes sont concernées. Ce projet vise à améliorer la performance énergétique des écoles parisiennes et elle s'inscrit dans le cadre du plan climat-énergie. Normalement l'objectif est d'améliorer la performance énergétique des écoles ce qui contribue à la réussite du plan climat énergie. Parmi les 60 écoles, six sont dans le 9^e arrondissement : l'école polyvalente du 5 rue Milton, pour cette nouvelle vague et le groupe scolaire Bruxelles, maternelle et élémentaire et le groupe scolaire rue Buffault, également maternelle et élémentaire. Cette délibération demande d'approuver les démarches administratives qui permettront à la Maire de Paris de lancer ce plan et cette nouvelle vague pour les 60 écoles concernées. Mme Gypsie BLOCH voudrait quand même souligner que ce plan dans les écoles ne fait pas l'unanimité notamment auprès des directeurs d'école et des personnels, ni dans son efficacité ni dans sa mise en œuvre. Il est vrai que l'idée de dire que les enfants réchauffent les classes est une grande idée mais c'est une idée qui a ses limites car l'hiver il fait froid le matin, le mercredi après-midi et le samedi matin, lors des réunions également. Les travaux sont faits sur les chaudières pour programmer et économiser de l'énergie mais bien souvent les travaux ne sont pas faits sur les isolations des fenêtres ou des cloisons et des murs. Elle veut souligner également qu'en termes d'isolation on a quand même connu quelques problèmes dans les écoles, on n'est pas les seuls, dans l'arrondissement. En juin et juillet lors des fortes chaleurs, il faisait 35° ou 36° parfois l'après-midi dans des salles de classe très mal isolées, dans des classes de tout-petits. Aucun protocole n'a été mis en place même si cette période n'a pas duré longtemps et ce plan mériterait quand même d'être revu dans une globalité qui permettrait davantage d'efficacité. Elle invite néanmoins à voter pour cette délibération.

Madame le Maire juge effectivement utile de rappeler que ce plan avait été initié par l'ancien Maire M. Bertrand DELANOË en 2007 et que la nouvelle équipe à la Mairie centrale n'a pas revu ce plan qui a 10 ans, aujourd'hui inadapté aux défis actuels, avec les pics de chaleur. Par ailleurs, elle regrette que le plan Ad'AP de mise en accessibilité des équipements municipaux, et en priorité pour les écoles, soit totalement au point mort. Il y a eu de belles communications sur la mise en accessibilité des équipements municipaux puisqu'il fallait se conformer à la loi de Jacques CHIRAC de 2005, c'était déjà il y a presque 15 ans maintenant. Ce plan est aujourd'hui au point mort et elle le regrette vraiment parce que beaucoup des équipements ne sont pas encore aux normes pour accueillir l'ensemble de la population parisienne dans des conditions dignes. C'est un résultat que l'on ne peut que déplorer.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2017 DPA-49.

DÉLIBÉRATION 09.2017.076 (2017 DFPE-80) - SUBVENTION (189 226 EUROS) ET AVENANT N°1 À L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRÉ-SCOLARISATION (9^E) POUR LA HALTE-GARDERIE ATELIER BERLIOZ (9^E).

Rapporteure : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH expose qu'il s'agit d'un avenant à la convention votée en novembre 2016 qui propose une subvention de 189 226 € pour l'association pour le développement de la préscolarisation au titre de l'exploitation de l'année 2017. Cette association gère l'établissement qui s'appelle l'atelier Berlioz, un établissement en halte-garderie situé rue de Bruxelles avec une capacité d'accueil de 17 places destinées aux enfants de 1 à 6 ans. Elle en profite pour rappeler combien le secteur associatif est une composante essentielle de l'accueil de la petite enfance. Dans le 9^e arrondissement, ce sont environ 200 places qui sont proposées dans des établissements gérés par des associations. Grâce à ces relations très encadrées on arrive à bien travailler avec elles pour le plus grand bonheur des familles, c'est un maillon essentiel pour une bonne collaboration et elle invite à voter pour cette délibération.

Mme Pauline VÉRON indique que son Groupe votera cette subvention de la Ville de Paris à cette halte-garderie qui a toujours très bien travaillé avec la Mairie du 9^e et qui a toujours accueilli des enfants du quartier du square Berlioz dans de très bonnes conditions avec une équipe très agréable.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2017 DFPE-80.

DÉLIBÉRATION 09.2017.077 (2017 DFPE-189) - SUBVENTION (1.777.306 EUROS) À QUATORZE ASSOCIATIONS, CONVENTIONS ET AVENANTS À CONVENTIONS POUR LA GESTION DE QUINZE LIEUX D'ACCUEILS ENFANTS PARENTS À PARIS ET FINANCEMENT DES LAEP DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DANS LES CENTRES SOCIAUX.

Rapporteure : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH expose que cette délibération concerne la subvention à accorder à 14 associations dont l'association « Parler à d'Autres » qui gère un lieu d'accueil parents-enfants qui s'appelle « Les P'tits, les Grands » que tout le monde connaît et qui est situé Rue de la Boule rouge. C'est un lieu d'échange et de rencontre entre parents, enfants, assistantes maternelles et nourrices à domicile et à travers ce lieu, cette association remplit une mission très importante de soutien à la parentalité notamment. Elle est vraiment très intégrée dans le tissu local. C'est un lieu qui est très fréquenté notamment parce que ce lieu est ouvert le samedi matin et permet à de nombreux parents de l'arrondissement de pouvoir en profiter avec leurs enfants. Nous avons engagé beaucoup d'actions de communication pour les soutenir dans ce projet, pour informer aussi au mieux les familles par une campagne d'affichage sur les panneaux des écoles, des informations sur le site Internet et dans Paris NEUF. Il leur a été également proposé de venir échanger avec les parents élus dans les conseils de parents des crèches et parce que ce sont vraiment des lieux d'échange essentiels dans la vie des familles de l'arrondissement.

C'est aussi la raison pour laquelle elle sera créée dans le futur RAM-RAP qui se trouvera dans les anciens locaux de la Préfecture de police. Ce sera un lieu d'échange de ce type-là dès le mois de janvier 2018 avec des créneaux dédiés, il sera géré par une association. Elle invite à voter pour cette subvention de 118 508 € pour cette association.

Mme Pauline VÉRON informe que son Groupe votera cette subvention de la Ville de Paris pour ce lieu maintenant bien implanté dans le 9^e arrondissement qui s'inspire des Maisons Vertes de Françoise DOLTO et permet d'accueillir des familles et leurs enfants selon un modèle de parole libre. Il est très important d'avoir des lieux comme cela dans Paris d'autant plus que quand on est dans une vie assez prenante cela fait du bien de pouvoir se poser et de discuter dans ce cadre-là. Il y a 14 associations de ce type à Paris, 14 lieux de ce type, ce serait même bien qu'il puisse y en avoir d'autres.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2017 DFPE-189.

DÉLIBÉRATION 09.2017.078 (2017 DDCT-75) - ÉTATS SPÉCIAUX D'ARRONDISSEMENT-DÉTERMINATION DU CADRE DE RÉFÉRENCE DE LA RÉPARTITION DES DOTATIONS D'ANIMATION ET DE GESTION LOCALES 2018.
Rapporteur : M. Jean-Baptiste de FROMENT, Conseiller de Paris.

M. Jean-Baptiste de FROMENT explique qu'il s'agit d'une délibération présentée chaque année qui consiste à déterminer le cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales. Comme chaque année, il propose de voter contre cette délibération pour des raisons déjà exposées. L'exécutif n'est pas tout à fait d'accord avec la clé de répartition adoptée par la ville depuis 2009 qui consiste à n'intégrer que des critères socio-économiques, ce qui est légitime mais sans prendre en compte d'autres spécificités d'arrondissement dont, par exemple, celles du 9^e arrondissement comme la fréquentation touristique au-delà du nombre d'habitants. Il est souhaité une révision de cette clé de répartition et c'est la raison pour laquelle la majorité votera contre le projet.

Madame le Maire rappelle que le 9^e arrondissement abrite le premier pôle commercial européen qui accueille 50 millions de visiteurs par an et n'a pas plus de crédits supplémentaires pour l'entretien de la voirie. Ce devrait être un critère objectif de répartition des dotations, un parmi d'autres.

Mme Isabelle VUGHT souligne que cette demande n'émane pas que du seul 9^e arrondissement. D'autres arrondissements ont d'autres spécificités, par exemple, la présence d'établissements avec de très nombreux étudiants qui amènent effectivement une utilisation plus importante des équipements. Il ne faut pas rester figé sur des concepts qui ont un peu fait leur temps.

Mme Pauline VÉRON note que l'on a ce débat chaque année. Pour l'instant l'exécutif parisien, et elle pense que ce sera le cas jusqu'à la fin de la mandature, n'a pas souhaité revenir sur cette clé de répartition, c'est-à-dire sur la façon dont la Ville de Paris donne une partie du budget aux mairies d'arrondissement pour qu'elles puissent décider d'un certain nombre de choses au niveau de l'arrondissement. On n'est pas d'accord sur les différents critères. Aujourd'hui son Groupe votera cette délibération qui reflète son souhait, c'est-à-dire que les critères sociaux soient pris en compte. Les arrondissements de la périphérie très populaire n'ont pas tout à fait non plus les mêmes problématiques que certains arrondissements centraux et cette répartition permet d'en tenir compte.

Un avis défavorable est émis par 11 voix contre et 3 voix pour (Mme Pauline VÉRON, Mme Claire MOREL et M. Jonathan SOREL) sur le projet de délibération 2017 DDCT-75.

DÉLIBÉRATION 09.2017. 079 (2017 DDCT-76) - ÉTATS SPÉCIAUX D'ARRONDISSEMENT-DÉLIBÉRATION CADRE-INVESTISSEMENT 2018.

Rapporteur : M. Jean-Baptiste de FROMENT, Conseiller de Paris.

M. Jean-Baptiste de FROMENT annonce une délibération encore plus technique puisqu'il s'agit véritablement d'autoriser l'arrondissement à faire des dépenses d'investissement, les fameux crédits d'investissement non corrélés à des équipements de proximité. Il remarque qu'une réforme du statut de Paris va entrer en vigueur, on aurait pu en profiter pour pérenniser les budgets d'investissement des arrondissements alors si on est obligé de voter une délibération comme celle-ci, c'est parce qu'on considère que finalement chaque année, d'une certaine façon, on fait une fleur exceptionnellement aux arrondissements en leur permettant d'investir sur des questions d'intérêt local indépendamment des équipements de proximité qu'on leur a transférés. Cette délibération technique est un peu la matérialisation, la manifestation de la tutelle absolue dans laquelle sont tenus les arrondissements. Il y avait une occasion et la Maire de Paris n'a pas fait ce choix, de donner plus d'autonomie aux arrondissements et de rendre inutile ce type de délibération.

Mme Pauline VÉRON indique que c'est tout simplement le fait que les mairies d'arrondissement n'ont pas de personnalité juridique et que la seule commune qui existe au titre de la loi Paris-Marseille-Lyon, c'est la Ville de Paris. Donc elle ne croit pas que la loi sur le statut de Paris visait à supprimer le fait qu'il y avait des arrondissements comme à Lyon ou comme à Marseille. D'ailleurs, même à Lyon et Marseille, ce sont des secteurs et pas des mairies d'arrondissement. Il y a des maires pour plusieurs arrondissements, donc à la limite, c'est presque encore moins décentralisé dans ces deux autres villes.

Madame le Maire indique que c'est justement Madame Hidalgo qui a recentralisé les quatre premiers arrondissements. Elle a pris exemple sur le Maire de Lyon et sur le Maire de Marseille mais ce n'est absolument pas contradictoire avec ce que disait Monsieur de FROMENT. Cette réforme du statut de Paris malheureusement est une occasion manquée de prendre en compte les véritables enjeux qui se posent aujourd'hui sur le territoire de Paris, sa métropole et sa région.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2017 DDCT-76.

DÉLIBÉRATION 09.2017 080 (2017 DDCT-77) - INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ POUR L'ANNÉE 2018.

DÉLIBÉRATION 09.2017.081 - INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS 2018 DONT LE CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT A LA CHARGE.

Rapporteur : M. Jean-Baptiste de FROMENT, Conseiller de Paris.

M. Jean-Baptiste de FROMENT indique que ce sont des délibérations qui reviennent chaque année. Il s'agit de faire l'état, de s'entendre sur les équipements de proximité qui sont à la charge du 9^e pour qu'ensuite on en déduise les dotations afférentes. Il faut simplement noter que malgré les échanges qui ont eu lieu avec l'administration centrale de la ville, les services du 9^e arrondissement ayant communiqué absolument toutes les informations, il reste encore un certain nombre d'établissements qui ne sont pas inscrits dans la liste. Donc, il est demandé d'apporter les corrections mais pour autant on ne propose pas de voter contre ces délibérations mais il y a notamment l'équipement de Mairie, le RAM-RAP qui a été oublié ainsi qu'un certain nombre d'autres équipements.

Madame le Maire signale, comme Madame Isabelle Vught, que figure un équipement qu'elles ne souhaitent pas délocaliser mais reformuler, redimensionner, c'est la maison des associations de la rue Jean-Baptiste-Pigalle. Toute l'équipe a fait un certain nombre de propositions pour rationaliser l'offre, pour la rendre beaucoup plus accessible puisque c'est un équipement qui n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite. Parmi les différentes propositions, la dernière fait état de la fusion de la MDA du 9^e et du 8^e, cette maison des associations que Monsieur le député doit connaître, qui est flambant neuve dans le 8^e arrondissement à la lisière du 9^e.

Mme Isabelle VUGHT voudrait profiter de cette délibération pour rappeler encore une fois que les locaux de la MDA du 9^e ne conviennent pas surtout au prix où on les fait entretenir. En passant rue Victor-Massé, on découvre des locaux tagués, dans un état épouvantable et qui ne peuvent être entretenus. Ils sont distincts de l'emplacement principal de la rue Jean-Baptiste-Pigalle. C'est une espèce de ruine urbaine, c'est une catastrophe, on y dépense des fortunes à le faire nettoyer. Il faut quitter pour aller dans le 8^e arrondissement qui accueillera bien volontiers d'ailleurs le 9^e arrondissement.

Madame le Maire rappelle que la vitalité des associations du 9^e, comme cela a été une fois de plus démontré samedi est réelle puisqu'il y a de plus en plus d'associations qui font un travail absolument remarquable sur l'arrondissement et il faut essayer de leur apporter un équipement beaucoup plus accessible et plus accueillant malgré le personnel qui fait ce qu'il peut pour travailler dans des conditions difficiles.

Mme Pauline VÉRON confirme que c'est un sujet dont on a souvent parlé, dont elle s'occupe à la Mairie de Paris. Donc elle peut apporter des éléments de réponse pour dire qu'il n'y aura pas de fusion de la maison des associations avec la maison du 8^e puisque cette maison du 8^e fusionne déjà avec la maison des associations du 7^e. Donc il n'y aura pas de fusion entre la maison des associations du 8^e et du 9^e. L'exécutif parisien ne souhaite pas qu'il y ait une fusion entre la maison des associations du 9^e et une autre maison des associations de Paris. Mme Pauline VÉRON est d'accord pour qu'on puisse déménager la maison des associations du 9^e si l'on trouve un local dans le 9^e arrondissement qui soit adapté et à un loyer abordable. Aujourd'hui le loyer de la maison des associations du 9^e est de 49 000 € puisqu'il n'y a plus de surloyer. On peut envisager un loyer légèrement supérieur à celui-ci et effectivement des propositions ont été faites mais qui n'étaient pas acceptables puisqu'elles étaient aux environs de 100 m², ce qui est trop petit pour une maison des associations. Si l'on trouve un local de 200 m² en rez-de-chaussée sur rue qui correspond à une maison des associations dans le 9^e, elle confirme que l'on pourra tout à fait envisager un déménagement de la maison des associations. Elle ne le cherche pas puisque c'est une demande de la Maire du 9^e arrondissement qui veut déménager, ce n'est pas une demande de l'exécutif.

S'agissant de la maison actuelle, effectivement il y a une partie qui représente à peu près un quart de la surface qui n'est pas accessible aux personnes handicapées mais tout le reste est accessible, donc c'est un peu exagéré quand Madame le Maire dit que cette maison n'est pas accessible aux personnes handicapées, il y a une salle en rez-de-chaussée qui n'est pas accessible, mais quand les trois quarts de la maison sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, on ne peut pas dire que la maison n'est pas accessible aux personnes handicapées. Il y a des problèmes de taguage du mur, qui en fait n'est pas vraiment le mur de la maison des associations mais qui est le mur d'à côté, sur un pignon qui était un mur en très mauvais état avant. On a créé ce mur d'affichage en espérant que ça allait améliorer la propreté de ce mur parce qu'en fait c'était un mur à urine et on s'était dit comme dans d'autres arrondissements, lorsqu'on habille un pignon de mur, parfois ça améliore la propreté. On s'est rendu compte que c'était devenu du coup un lieu de taguage mais qui est signalé régulièrement pour que ce soit nettoyé, on ne peut pas dire que c'est une ruine. Cette maison ne satisfait pas l'exécutif, cela fait des mois qu'il le dit mais il ne faut pas tomber dans des exagérations ou dans de la mauvaise foi à propos de cette maison des associations qui joue son rôle, qui n'est peut-être pas parfaite mais qui a le mérite d'être dans un coin de l'arrondissement où il n'y a pas beaucoup d'équipements municipaux. Mme Pauline VÉRON trouve intéressant que du côté de Pigalle il puisse y avoir une présence de la Mairie alors que la Mairie d'arrondissement se trouve un peu excentrée ou qu'il y ait des équipements dans d'autres endroits de l'arrondissement mais pas tellement de ce côté-là. Donc il y a à la fois des avantages, des inconvénients, elle répète qu'elle est ouverte à la possibilité d'étudier une maison alternative à un certain nombre de conditions. Aujourd'hui ce n'est pas encore trouvé.

Madame le Maire répond qu'il n'y a absolument aucune mauvaise foi de la part de l'exécutif du 9^e qui est d'abord et avant tout soucieux de l'argent public, de l'efficacité du service public. Quand on compte le faible nombre de personnes qui passent à la maison des associations par jour, c'est regrettable. Effectivement il faut trouver une solution. Alors comme c'est le moment des révélations, elle va à l'issue de ce conseil d'arrondissement annoncer à sa collègue Mme Rachida DATI qu'elle fusionnera avec le 8^e arrondissement. Elle a eu des engagements différents de la part de la Maire de Paris, elle devait garder une maison des associations dans le 7^e. Elle apprend ce soir qu'elle devra fusionner avec le 8^e arrondissement, donc les habitants du 7^e devront passer la Seine et aller dans le nord du 8^e pour aller dans leur maison des associations alors que cette maison des associations du 8^e est frontalière du 9^e. Madame le Maire ne veut pas y voir une mauvaise volonté ni de considération politicienne de la part de Mme Pauline VÉRON mais s'interroge. Elle va continuer à faire des propositions bien que ce ne soit pas vraiment son rôle de passer son temps à chercher des locaux pour s'entendre dire qu'ils ne sont jamais adaptés à la maison des associations.

Mme Isabelle VUGHT ne comprend pas que l'on s'oppose à la fusion 9^e-8^e car il est aberrant de vouloir fusionner le 8^e et le 7^e avec la Seine qui les sépare. On ne peut pas suivre un tel raisonnement et elle se demande si Mme Pauline VÉRON a un intérêt au maintien des locaux à cet endroit-là, il n'y a pas d'autres motifs pour refuser d'examiner les propositions qui sont faites.

M. Sylvain MAILLARD n'arrive pas à comprendre, alors que l'on a eu des échanges ensemble sur cette maison des associations, la volonté de garder cet équipement là où il est. Mme Pauline VÉRON dit que finalement elle préfère fusionner les deux maisons des associations du 7^e et du 8^e, quand on sait la vraie différence, la vraie distinction entre le 7^e et le 8^e, avec la Seine qui les traverse, on sait très bien qu'il y a une rive droite et une rive gauche. Géographiquement, le 9^e est collé au 8^e arrondissement, et en plus dans une zone où comme Mme Pauline VÉRON l'a dit précédemment, tout à l'heure, elle trouvait important d'avoir différents équipements à des endroits stratégiques. M. Sylvain MAILLARD en est d'accord, il trouve important d'équiper l'ensemble de l'arrondissement et tous les axes de l'arrondissement. Mais justement de ce côté ouest de l'arrondissement, c'est vraiment un endroit où on a relativement peu d'équipement, même si maintenant il y a la Tour des Dames mais relativement peu d'équipement de ce côté-là. Donc il n'arrive pas à comprendre si ce n'est un peu, sans chercher de polémique, une volonté d'enliser ce dossier. On s'aperçoit très bien que cette maison des associations ne correspond pas à la volonté des associations qui sont très dynamiques mais qui ne travaillent pas au sein de cette maison des associations. Il y passe régulièrement, il n'y a personne à l'intérieur. Donc il faut vraiment trouver une solution et il se déclare d'accord avec Madame la Maire : est-ce vraiment à la Mairie d'arrondissement de trouver des locaux car elle n'a pas la structure ou les outils de recherche. Donc c'est à Mme Pauline VÉRON de trouver comment sortir de cette impasse.

Madame le Maire rappelle que la Ville de Paris a beaucoup investi dans la maison des associations du 8^e.

Mme Pauline VÉRON voudrait répondre à Madame VUGHT qui l'a, dit-elle, mise en cause personnellement.

Elle indique que cette dernière a assisté à toutes les réunions faites sur la réforme des maisons des associations et à chaque fois elle a expliqué que les fusions qui étaient opérées dans les petits arrondissements du centre de Paris étaient faites sur des critères de nombre de maisons, de nombre d'associations inscrites dans les maisons des associations. Or il se trouve que de 1 à 8, il y a des maisons des associations dans lesquelles il y a la moitié, voire un tiers d'associations par rapport au nombre d'associations inscrites dans les autres maisons des associations. Ce qui n'est pas le cas du 9^e arrondissement qui a une maison des associations dans laquelle il y a de nombreuses associations inscrites. Donc, il y avait un critère objectif qui était le nombre d'associations inscrites dans les maisons des associations pour justifier les fusions. Donc, le 9^e ne rentrait pas dedans. Mme Pauline VÉRON rappelle que cela fait des années qu'elle est élue, qu'elle a été mise en cause personnellement, ce n'est pas la première fois d'ailleurs. Elle juge que c'est une drôle de façon de faire la politique, elle ne met jamais personne en cause personnellement, elle pense avoir une éthique politique, des critères pour justifier les décisions et la Maire de Paris aussi. Donc, ce n'est pas la peine de la mettre en cause personnellement, elle ne la suivra pas sur ce terrain-là.

Sur la maison des associations du 9^e, en tant qu'exécutif municipal de la Mairie de Paris, elle ne souhaite pas la fermeture de la maison des associations du 9^e et elle n'est pas sûre, contrairement à ce qui a été dit, que les associations du 9^e soient pour le déménagement de la maison des associations dans le 8^e arrondissement. Elle pense que si l'on fait un sondage auprès des associations du 9^e sur le projet de fermer la maison des associations du 9^e, elle n'est pas sûre que les associations vont suivre. Déménager la maison du 9^e est une demande de la Mairie du 9^e, ce n'est pas ce que souhaite l'exécutif municipal parisien. Si l'exécutif veut la déménager, Mme Pauline VÉRON est d'accord pour regarder les conditions de ce déménagement, mais elle ne va se mettre à chercher des locaux pour une nouvelle maison des associations du 9^e alors que ce n'est pas ce qu'elle souhaite. Quand bien même elle ne souhaite pas ce déménagement, elle se déclare d'accord pour l'accompagner si elle est persuadée que les locaux proposés sont meilleurs.

Madame le Maire lui répond qu'elle assume totalement vouloir mettre fin à cette gabegie financière, 110 000 € par an depuis 10 ans soit un peu plus de 1,3 million d'euros pour « installer des boîtes aux lettres ». Madame le Maire réitère que cette mairie est ouverte aux associations, les portes sont même grandes ouvertes aux associations, elles peuvent disposer des locaux comme bon leur semble à n'importe quel moment du lundi au dimanche jusque tard le soir. Elle ajoute que compte tenu de la révolution numérique et de l'évolution de la société, si on peut réfléchir à des services publics plus efficaces et plus en phase avec les attentes des Parisiens, l'exécutif municipal du 9^e s'y emploiera.

Mme Isabelle VUGHT rappelle, car il faut dire la vérité, qu'elle a effectivement assisté à toutes les réunions sur la réforme des maisons des associations et lors d'une des réunions, Madame VÉRON a envisagé de fusionner les 10 premiers arrondissements. Il n'y a eu de compte-rendu d'aucune des réunions, mais elle a pris des notes, et on avait dit pourquoi pas dans ces cas-là fusionner le 9^e et le 10^e. Il ne faut donc pas dire aujourd'hui que les critères excluaient de manière absolue et définitive la fusion et la disparition physique de la maison du 9^e.

Madame le Maire passe au vote des deux délibérations pour clore le débat, le dépassionner.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2017 DDCT-77.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 09.2017.081.

DÉLIBÉRATION 09.2017.082 (2017 DFA-70) - AVENANT N°2 À LA CONVENTION D'OCCUPATION DOMANIALE DES ESPACES PUBLICS PARISIENS POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION DES COLONNES ET DES MÂTS PORTE-AFFICHES DU 27 OCTOBRE 2005.

Rapporteur : M. Jean-Baptiste de FROMENT, Conseiller de Paris.

M. Jean-Baptiste de FROMENT estime que cette délibération représente un concentré de ce qu'il ne faut pas faire. D'abord, il faut toujours éviter les avenants quand il s'agit d'une convention d'occupation domaniale aussi importante puisque ce sont 10 millions d'euros par an. Cela concerne toutes les colonnes Morris et tous les mâts porte-affiches. On choisit au bout de dix ans de faire un deuxième avenant pour prolonger le conventionné actuel, en l'occurrence JC DECAUX de 18 mois. C'est quelque chose que l'on peut anticiper et il n'est pas bien de prolonger de 18 mois l'entreprise qui est en charge dans les conditions qui ont été décidées.

Ce qui ne va pas, c'est qu'en 2016, la principale justification de cet avenant était que l'on avait beaucoup de marchés qui sont arrivés à échéance en même temps, qui concernaient l'affichage public et que donc il fallait tout échelonner. Mais en fait l'argument est complètement réversible parce que ce qui s'est passé en 2017, c'est que Paris avait rendez-vous avec la question de son équipement public extérieur et qu'effectivement se posait la question du renouvellement des kiosques, la question du mobilier urbain d'information avec les 1600 panneaux d'affichage, la question des colonnes Morris et des mâts porte-affiches. C'était l'occasion pour la Maire de Paris de lancer un grand débat sur la façon dont on allait concevoir le mobilier urbain en 2017 à Paris et il aurait fallu y associer très en amont les élus, les Parisiens pour qu'on prenne des décisions qui soient à la fois des décisions économiques, parce que ces affichages ça rapporte de l'argent, et des questions de décisions esthétiques. M. Jean-Baptiste de FROMENT rappelle qu'en plus tout était lié à Vélib' puisqu'il y avait des sujets d'affichage qui permettaient le financement de Vélib'. En fait il y avait un package très, très, très important qui aurait dû faire l'objet d'une réflexion globale de la Maire de Paris qui aurait dû présenter sa stratégie et aurait dû y associer les Parisiens.

Ce n'est pas du tout ce qui a été fait, il y a eu à la fois une politique au fil de l'eau, on a remplacé les marchés les uns après les autres et on l'a fait en catimini, c'est comme ça que, par exemple, on a découvert dans les journaux que les fameux kiosques Haussmann allaient être remplacés par des choses qui déplaisaient beaucoup. Par exemple, on ne sait pas du tout comment les colonnes Morris vont évoluer et on se contente finalement de reconduire un marché pour 18 mois. Tout ça n'est ni fait ni à faire et il propose évidemment de voter contre cet avenant à la convention numéro 2, convention d'occupation domaniale des espaces publics parisiens. C'est un sujet passionnant.

Madame le Maire ajoute que ce sujet est très symptomatique de la gestion de l'exécutif municipal parisien et que ce débat se poursuivra au Conseil de Paris à la fin du mois.

Un avis défavorable est émis par 11 voix contre et 3 voix pour (Mme Pauline VÉRON, Mme Claire MOREL et M. Jonathan SOREL) sur le projet de délibération 2017 DFA-70.

DÉLIBÉRATION 09.2017.083 (2017 DVD-72) - PROGRAMMES 2017 ET 2018 DE ZONES 30 - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE DE FRANCE.

Rapporteur : M. Alexis GOVCIYAN, Premier adjoint au Maire du 9^e arrondissement.

M. Alexis GOVCIYAN expose que dans le cadre du plan vélo et sa continuité adopté en mars 2015, il s'agit de compléter le dispositif de financement de 3400 mètres linéaires dans le quartier de l'Opéra. En fait, le plan vélo avait deux objectifs : lutter contre la pollution et améliorer la sécurité routière. Dans ce cadre, il y avait notamment le fait d'autoriser les vélos à circuler à double sens. Le travail a été engagé et financé depuis 2016 notamment dans le nord de l'arrondissement. En 2017, les concertations ont commencé en termes d'études dans le nord-ouest, il restait le quartier de l'Opéra à financer et le conseil régional d'Île-de-France dans le cadre de son plan d'action en faveur de la mobilité durable est en mesure de financer un montant de 171 360 € pour le quartier de l'Opéra et il s'agit par cette délibération d'autoriser la Maire de Paris à demander cette subvention. Il invite donc à émettre un avis favorable.

Madame le Maire précise que la délibération concernant le 9^e sur la mise en place de la subvention pour la zone 30 sera à l'ordre du jour du prochain Conseil régional dans une semaine et sera probablement adoptée à l'unanimité puisque la Présidente de la région Île-de-France souhaite accompagner ce dispositif de zones 30 en zone urbaine.

M. Jonathan SOREL souhaite donner une explication de vote sur cette délibération qui semble aller vers un débouché assez consensuel et qui pourtant s'inscrit dans un cadre un peu plus général qui, en ce moment, fait beaucoup parler, qui est plus controversé et qui est finalement la politique de lutte contre la pollution de l'air et la politique de la mobilité à Paris.

On le voit avec le sujet sur l'aménagement des quais, on le voit avec l'aménagement d'axes comme la rue de Rivoli, finalement on voit qu'on a de grandes transformations de la Ville de Paris. Il rappelle que les déplacements de la voiture ont diminué de quasiment de moitié en 25 ans, qu'aujourd'hui ils ne représentent que de 10 % des déplacements sur Paris uniquement. Ce n'est donc pas une question idéologique. On s'est rendu compte que seulement la moitié des déplacements intramuros était le fait de personnes qui étaient de l'extérieur, donc une très courte majorité des déplacements dans Paris sont le fait des Parisiens. C'est important par rapport au débat sur l'impact que peut avoir ce type de politique par rapport aux voisins et on s'est aussi rendu compte d'ailleurs que la plus grande majorité de ces déplacements en voiture était opérée par des personnes de catégorie socioprofessionnelle plutôt supérieure et non pas défavorisée. On voit donc qu'aujourd'hui les personnes qui prennent la voiture ont le choix et préfèrent le faire par confort. Il s'agit d'adapter la Ville de Paris à ces grandes transformations, ce n'est pas de l'idéologie. Maintenant, une grande partie des usagers, 90 % des déplacements, sont soit des piétons, soit des vélos, soit des gens qui circulent sur une petite roue électrique. Bref, la mobilité se développe, l'intermodalité se développe et c'est pourquoi il faut passer la majorité de la Ville de Paris à 30 km/heure à l'horizon 2020. C'est un volet qui est plus consensuel que d'autres mais qui fait partie d'une politique globale de cohérence, de réduction de l'aménagement dédié aux véhicules motorisés pour aller vers une mobilité plus douce et moins polluante. C'est pourquoi il soutient cette délibération.

Madame le Maire constate qu'il s'agit en effet d'un débat passionnant et absolument majeur pour la ville mais il ne faut pas se tromper de constat, il faut avoir une approche globale et à la bonne échelle de ces thématiques. Un certain nombre de sujets sont sous les projecteurs depuis 15 jours avec les aménagements de la rue de Rivoli, l'aménagement des voies sur berge. Il faut travailler à la bonne échelle, travailler sur l'intermodalité, on pourrait en parler des heures mais ce n'est pas le lieu aujourd'hui. Que la région Île-de-France accompagne le dispositif des zones 30 est important, mais il faut aussi qu'en tant que responsables parisiens, franciliens, les élus puissent aborder ce sujet à la bonne échelle. Elle pense qu'il ne faut pas considérer que Paris est seule au monde, isolée d'une région de 10 millions d'individus. Les Parisiens aussi vont travailler en Seine-Saint-Denis, dans les Hauts-de-Seine, il y en a qui prennent la voiture, le vélo, le bus, le train. Il faut partir d'un constat sur la mobilité, faire un constat sur l'état du transport collectif.

Mme Pauline VÉRON veut compléter ce que disait son collègue M. Jonathan SOREL. Il est vrai que sur les transports, évidemment c'est une politique globale, d'ailleurs la Ville de Paris contribue à hauteur de centaines de millions d'euros au budget du STIF, 381 millions d'euros par an, dont 100 millions d'euros pour des transports en commun hors de Paris. Donc la Ville de Paris contribue par son propre budget au développement des transports en commun de la petite et de la grande couronne, elle a tout à fait conscience que l'enjeu ne peut pas être uniquement de Paris intramuros.

Les déplacements en voiture depuis Paris ou vers la grande couronne ou de la grande couronne vers Paris représentent 10 % des déplacements en voiture dans Paris. Aujourd'hui l'enjeu est quand même majoritairement de faire en sorte que des personnes qui prennent leur voiture alors qu'une solution alternative existe et ne prennent pas cette solution alternative, aillent vers cette solution alternative. Donc, c'est le transport collectif, c'est l'autopartage, c'est le vélo, c'est la marche, c'est tout un tas de solutions alternatives. Il y a aussi Autolib' qui a été proposé et cetera. Donc aujourd'hui il ne s'agit pas de dire à des gens qui n'ont pas d'autres solutions que la voiture « Faites autrement ». Dans une capitale dans laquelle le développement des transports en commun de surface s'est quand même beaucoup développé avec le plan bus qui arrive en plus pour améliorer encore les choses, le vélo, le métro, on a quand même un maillage de métro qui est absolument incroyable puisqu'on est une ville où il y a une station de métro qui est vraiment extrêmement proche. C'est pour ça qu'on a une politique globale avec l'adoption d'un plan vélo global, que l'exécutif a voté d'ailleurs, et d'une stratégie pour les piétons votée il y a quelques mois pour les transports en commun. Donc c'est un ensemble mais franchement dire à un certain nombre de personnes aujourd'hui dans Paris qui prennent leur voiture tous les matins pour aller travailler dans Paris, qu'à un moment donné on peut avoir aussi une conscience collective et le sentiment qu'on ne vit pas seul et qu'il y a des enjeux de pollution qui se posent, et qu'aujourd'hui il y a plusieurs solutions alternatives à la voiture plutôt que d'aller à son travail en voiture tous les matins dans Paris intramuros, Mme Pauline VÉRON croit que c'est un discours qui doit être porté collectivement dans l'intérêt général pour ne pas aller vers une pollution qui a quand même des conséquences sanitaires très graves au point qu'un certain nombre de concitoyens envisagent d'attaquer les pouvoirs publics pour non-assistance à personne en danger. Donc on est dans des enjeux de santé publique qui sont majeurs et il s'agit de demander à certains qui sont bien identifiés de faire un effort pour la collectivité.

Madame le Maire note que cela fait 20 ans que l'exécutif parisien est tenu par la majorité à laquelle appartient Mme Pauline VÉRON et que l'on enregistre des taux de pollution dans le métro vraiment très importants. Pour travailler sur la transparence, elle aimerait connaître le taux de pollution dans le métro car les chiffres dont elle a eu connaissance sont assez effrayants. La majorité régionale n'est là que depuis deux ans, M. HUCHON est resté 18 ans, donc il convient d'assumer sa part de responsabilité depuis 20 ans, d'autant que la congestion automobile n'est pas là totalement par hasard.

M. Sylvain MAILLARD souhaite répondre à ses collègues M. Jonathan SOREL et Mme Pauline VÉRON. Celle-ci a en filigrane fait une allusion à sa position qui a valu un échange assez vif avec l'exécutif municipal il y a 15 jours, entre autres sur la mobilité et la vision du plan vélo. Il voudrait profiter d'être en face d'elle pour dire qu'évidemment il reprend dans l'immense majorité les propos qu'elle tient. Ce qu'il a voulu dénoncer tout simplement, c'est une volonté de faire du vélo pour faire du kilomètre de vélo sur des éléments très factuels qui touchent l'arrondissement comme la rue de Clichy, comme la rue Blanche, sur lesquelles on choisit de faire une piste cyclable plutôt que d'élargir des trottoirs qui font 90 cm de large. Il a repris tout simplement les chiffres de M. Jonathan SOREL et va plus loin : 100 % des Parisiens sont piétons.

Donc, avant de construire du vélo partout, et il n'a rien contre le vélo au contraire si chacun souhaite faire du vélo dans Paris, il trouve ça très bien mais avant il souhaiterait que les trottoirs soient aux normes, 1m 50, 1m 60, 1m 80 quand on peut pour que les personnes à mobilité réduite puissent librement circuler, pour pouvoir descendre rue Blanche, rue de Clichy quand il y a plus de 1000 enfants en maternelle, en primaire matin et soir. Il faut, autour de trois écoles primaires, trois écoles maternelles, pouvoir descendre avec les enfants en toute sécurité en les tenant, quand on en a deux, de chaque côté, cela lui paraît fondamental. Donc, il a été pris à partie par deux des adjoints de la Maire de Paris qui ont caricaturé ses propos, qui ont ensuite caricaturé les propos de sa collègue. La seule chose qu'il veut redire, c'est qu'il faut réfléchir et que les zones 30 sont des choses qui, pour lui, sont fondamentales. Mais il faut sortir de cette idée d'un plan vélo absolu, il faut faire une autoroute de vélo partout, partout, partout. Avant tout les Parisiens sont piétons, il faut s'occuper des trottoirs, même si cela coûte plus cher.

M. Jean-Baptiste de FROMENT veut dénoncer la stratégie d'argumentation de M. Jonathan SOREL parce que, évidemment tout le monde est pour la diminution de la place de la voiture à Paris, c'est maintenant assez clair. Tout le monde est pour la diminution de la pollution mais la question qui se pose aujourd'hui est de savoir si les aménagements locaux et les choix locaux qui ont été faits sur certains tronçons stratégiques par la Maire de Paris sont pertinents au regard des objectifs affichés. La réponse est évidemment non. Cette façon de mettre en avant les morts dus à la pollution pour interdire tout débat sur des choix concrets d'aménagement est quelque chose qui est en fait totalement grotesque et qui est en train de se retourner de façon assez violente contre la Maire de Paris. Si elle veut continuer, et M. Jonathan SOREL avec, à tenir ce genre de discours, ils peuvent continuer mais ils vont échouer.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2017 DVD-72.

DÉLIBÉRATION 09.2017.084 (2017 DVD-102) - SERVICE PUBLIC VÉLIB' - CONVENTION AVEC LE SYNDICAT AUTOLIB' ET VÉLIB' MÉTROPOLÉ.

Rapporteur : M. Alexis GOVCIYAN, Premier adjoint au Maire du 9^e arrondissement.

M. Alexis GOVCIYAN indique qu'il s'agit d'un nouveau marché, non plus avec JC Decaux mais avec une société qui s'appelle Smoove dans le cadre d'un consortium avec notamment Indigo, ce n'est plus la Ville de Paris mais le syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole. Le marché avec Decaux arrivait à échéance à la fin de l'année. Donc à partir de l'année prochaine, il s'agit d'un nouveau marché, pas seulement de 10 ans mais de 15 ans et avec le remplacement de vélos, en tous les cas, de Vélib' un peu partout dans Paris. Ce qui est intéressant, c'est que 30 % des vélos seront électriques dans les Vélib' et le vélo sera plus léger d'environ 2 kg, ce qui est important à signaler. Ce dispositif va s'installer entre octobre 2017 et mars 2018 et tout sera terminé donc a priori en mars 2018. Ce sont les stations actuelles qui sont renouvelées mais Madame le Maire a pu obtenir deux stations supplémentaires pour le 9^e arrondissement, une station rue Milton et une autre rue Pétreille. Il pense que c'est important à signaler car dans cette zone il n'y avait pas assez de stations Vélib'.

Jusqu'à maintenant le dispositif était financé par la publicité, dans le cadre de ce nouveau dispositif, ce sont les usagers qui vont payer mais on ne sait pas combien tout ça va coûter et comment les choses vont se passer. On ne connaît pas bien comment les nouveaux tarifs des abonnements seront fixés. M. Alexis GOVCIYAN propose de voter cette délibération tout en appelant Madame le Maire et ses collègues conseillers de Paris à rester vigilants, ce dont il ne doute pas, pour que les usagers ne soient pas lésés dans le cadre de ce nouveau dispositif.

Mme Pauline VÉRON indique que son Groupe votera cette délibération et ajoute que, pour les usagers, ce n'est pas un petit changement, avec le poids, le fait de déposer son vélo même lorsque la station est pleine, cela va être un vrai plus quand même pour les usagers du Vélib'.

M. Jean-Baptiste de FROMENT informe qu'il interviendra au Conseil de Paris sur ce sujet. Effectivement la délibération est technique, il faut voter favorablement, mais il y a derrière un problème déjà dénoncé il y a quelques mois qui est le fait que le service public le plus emblématique dans la rue de Paris qui est Vélib' est quelque chose qui intéresse tous les Parisiens. Les élus parisiens, et plus encore les Parisiens, sont totalement démunis pour savoir ce qui va se passer. Tout est confié à un syndicat mixte, un syndicat intercommunal, c'est normal parce qu'on a mutualisé avec d'autres communes, on est obligé de le faire. Mais le résultat est que ce syndicat mixte et la CAO à l'intérieur de ce syndicat mixte décident du cahier des charges, décident des tarifs. On a absolument aucune espèce d'information sur la nature du nouveau service et on a absolument pas voix au chapitre alors que Vélib', c'est à 90 % un sujet parisien même s'il y a quelques stations à l'extérieur de Paris et il est très bien que cela s'étende. Il y a là un processus très opaque alors sans doute qu'il y a des innovations, il y a l'overflow, il y a plein de choses qui sont bien mais en termes de démocratie participative, Madame l'adjointe à la démocratie participative, ce n'est pas très fort.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2017 DVD-102.

DÉLIBÉRATION 09.2017.085 (2017 DU-168) - CESSION À ELOGIE-SIEMP ET À AXIMO DE 7 LOTS DE COPROPRIÉTÉ PRÉEMPTÉS PAR LA VILLE DE PARIS EN VUE DE RÉALISER 4 LOGEMENTS SOCIAUX (9^E, 12^E ET 15^E).

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Adjoint au Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien DULERMO expose que la Ville de Paris a préempté deux appartements rue de Bellefond au numéro 39 pour réaliser des logements sociaux. Cette délibération concerne leur cession à Aximmo. Il s'agit de deux appartements, l'un de 33 m² et l'autre de 21 m². Alors que l'on sait que la demande est principalement sur des grandes surfaces, c'est un peu étonnant. Évidemment il propose un avis défavorable à cette délibération pour plusieurs raisons et notamment sur la méthode employée qui consiste à préempter sans prendre en compte l'avis du Maire d'arrondissement, et défavorable aussi sur la politique globale du logement basée sur de la statistique et non sur un besoin comme on le ressent sur l'arrondissement.

Mme Pauline VÉRON indique que son Groupe votera cette délibération qui permet d'augmenter un petit peu, même s'il ne s'agit que de quelques appartements, le nombre de logements sociaux dans le 9^e arrondissement qui est à 6,6% de logements sociaux, soit 2 259 logements sociaux pour une demande qui correspond, dans le 9^e arrondissement à 2 638 demandes. On a encore beaucoup d'habitants du 9^e qui cherchent à pouvoir accéder à un logement social. Donc elle est favorable aux préemptions dans le diffus.

M. Jonathan SOREL admet que la statistique ne fait pas tout mais que c'est quand même un des meilleurs moyens pour définir un besoin. Quand on sait que 70% des Français sont éligibles à un logement social et quand on sait qu'il y a seulement 6% de HLM dans le 9^e, il constate que le besoin est là, il est réel. Tout le monde d'ailleurs dit, comme le président de la République aujourd'hui, qu'il y a un besoin de logement social et que le parc social joue un vrai rôle pour loger les Français. Mais dès qu'on veut en faire on a toujours une bonne raison, là il n'a pas bien compris lesquelles et ce ne serait pas mal de pouvoir les développer. Si on voulait faire des grands ensembles, heureusement aujourd'hui ce n'est plus le cas, on ne le peut pas, mais quand on veut faire du diffus, l'exécutif ne soutient pas les projets non plus. Donc, il se me demande ce qu'il faudrait faire pour qu'un projet de logement social puisse l'agréer ? Il votera donc pour cette délibération.

M. Bertrand LIGER répond que si l'on s'en réfère aux statistiques, Paris deviendrait uniquement un logement social puisque tout le monde veut un logement social à Paris si c'est possible. Il pense qu'il doit y avoir des limites et le faire en diffus ce n'est pas forcément très sympathique pour les autres copropriétaires de l'immeuble. Les gens qui ont acheté des appartements dans ces lots ne sont pas forcément favorables à avoir un logement social à côté de chez eux. Dans un programme neuf on connaît les logements sociaux et les gens achètent en connaissance de cause.

Madame le Maire appelle à sortir de l'hypocrisie, puisque très souvent ces logements sont préemptés et les familles restent. On ne fait pas baisser la liste des demandeurs de logements qui après 20 ans de politique socialiste à la tête de la Ville de Paris, affiche 125 000 demandeurs de logements sociaux. Donc, effectivement, l'exécutif du 9^e a une vision différente de la politique du logement. Lorsqu'il y a des constructions de logements sociaux, l'exécutif y est favorable et les accompagne du début jusqu'à la fin, mais il reste opposé à la préemption dans le diffus.

Un avis défavorable est émis par 11 voix contre et 3 voix pour (Mme Pauline VÉRON, Mme Claire MOREL et M. Jonathan SOREL) sur le projet de délibération 2017 DU-168.

DÉLIBÉRATION 09.2017.086 (2017 DLH-181) - RÉALISATION DE LOGEMENTS SOCIAUX 1-2, CITÉ BERGÈRE (9^E) - PRÊT GARANTI PAR LA VILLE (98.755 EUROS) SOLLICITÉ PAR L'HABITAT SOCIAL FRANÇAIS (HSF) POUR 2 LOGEMENTS PLUS.

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Adjoint au Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien DULERMO informe qu'il est proposé dans cette délibération de renouveler une garantie d'emprunt de la Ville de Paris votée en décembre 2014, mais dont le délai de deux ans a expiré. Donc HSF, l'Habitat Social Français, réalise des logements sociaux au fur et à mesure de la libération des locaux d'activité au 1-2 Cité Bergère. Dans la mesure où les élus n'ont pas plus d'explication sur le retard de cette opération alors que les locaux étaient censés être libérés, il propose un avis défavorable.

Un avis défavorable est émis par 11 voix contre et 3 voix pour (Mme Pauline VÉRON, Mme Claire MOREL et M. Jonathan SOREL) sur le projet de délibération 2017 DLH-181.

DÉLIBÉRATION 09.2017.087 (2017 DLH-205) - LOCATION DE L'IMMEUBLE 22 RUE CONDORCET (9^E) À PARIS HABITAT OPH -BAIL EMPHYTÉOTIQUE.

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Adjoint au Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien DULERMO indique que l'immeuble du 22 Rue Condorcet était en vente. Une équipe de jeunes investisseurs souhaitait l'acquérir pour le rénover. L'exécutif était favorable à cette rénovation. La ville a décidé de le préempter au prix de 5 700 000 €. L'immeuble sera ainsi loué à Paris Habitat pour réaliser un programme de logements sociaux. Étant en désaccord avec ce programme, il propose un avis défavorable.

Madame le Maire souligne que c'était une occasion, et ce n'est pas souvent qu'une telle opportunité se présente dans le 9^e d'avoir un immeuble à réhabiliter pour faire du logement libre. Quand on est locataire, on a besoin aussi de pouvoir accéder à un logement dans le 9^e arrondissement. C'était l'occasion d'un beau projet d'aménagement, qui malheureusement, ne pourra pas être réalisé. Donc avis défavorable.

Mme Pauline VÉRON se félicite que la mairie de Paris ait pu acquérir cet immeuble de la Rue Condorcet pour faire des logements sociaux puisque ce sont quand même six étages en bon état, ce qui va permettre d'augmenter légèrement le taux de logements sociaux dans le 9^e qui est de 6,6%. Quand on regarde le 10^e arrondissement, c'est 13%. Le 11^e arrondissement ou le 12^e arrondissement, c'est 21%. Ce ne sont pas des arrondissements qui sont particulièrement connus pour le grand nombre de logements sociaux et malgré tout, ils arrivent autour de 20% à faire quand même nettement mieux que le 9^e arrondissement qui a 6,6%. Donc les occasions ne se présentent pas très souvent pour la Ville de Paris de préempter des immeubles entiers. Elle croit que c'est la quatrième fois depuis le début de la mandature que cela se réalise.

Cela permet d'augmenter le parc et de pouvoir répondre à la demande importante d'habitants du 9^e ou de Paris, de pouvoir continuer à vivre dans Paris en se logeant dans des logements publics et ainsi permettre à la Ville de Paris de respecter la loi SRU dans les délais. Donc son Groupe votera cette délibération.

Un avis défavorable est émis par 11 voix contre et 3 voix pour (Mme Pauline VÉRON, Mme Claire MOREL et M. Jonathan SOREL) sur le projet de délibération 2017 DLH-205.

DÉLIBÉRATION 09.2017.088 (2017 DEVE-118) - MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF DE SUBVENTIONNEMENT EN NATURE SOUS FORME DE DISTRIBUTION DE SACHETS DE BULBES ET DE GRAINES AUX PARISIENNES ET AUX PARISIENS.

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Adjoint au Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien DULERMO explique qu'il s'agit de renouveler l'opération de distribution de bulbes et de graines aux Parisiens comme il y en a déjà eu sur l'ensemble de Paris. À chaque opération, les élus font la promotion de ce dispositif à la mairie du 9^e. Cependant, il ne croit pas vraiment que ces distributions soient vraiment de nature à participer à la végétation de Paris quand on s'aperçoit que finalement la majorité des personnes qui viennent chercher ces bulbes ou ces graines les utilisent pour fleurir leur maison de campagne. Il pense qu'il vaudrait mieux accompagner ceux qui obtiennent des permis de végétaliser, qui eux sont prêts à végétaliser Paris. Il faudrait plutôt les contacter directement et voir ce qu'on peut leur donner pour leur apporter toute satisfaction et les aider dans leur démarche. Il propose un avis défavorable. La communication, c'est sympathique, mais c'est bien d'être plus efficace.

M. Jonathan SOREL note que Paris est la ville la plus riche de France alors si elle peut, comme avec le STIF faire de la péréquation et apporter un petit peu d'outil de végétalisation au reste du pays, pourquoi pas ? Plus sérieusement, c'est une délibération qui complète le dispositif comme le permis de végétaliser, qui vise à augmenter la végétalisation de la Ville de Paris, c'est un des axes de développement du bien-être dans cette ville. En lisant l'exposé des motifs, il a vu que ce sont les services municipaux qui fournissent les bulbes. Ce n'est pas acheté à des entreprises privées, car là, on pourrait avoir tout un débat sur le coût, etc. Il pense que d'un point de vue de l'argent public, les restes sont utilisés. Cela lui paraît assez exemplaire de ce point de vue et il trouvait intéressant de le souligner. Ce sont les services de la ville qui fournissent les bulbes et pas des entreprises privées.

M. Sébastien DULERMO n'en est pas certain car ce qui est donné aux Parisiens vient de la firme Sainte Marthe, c'est indiqué derrière chaque paquet. Donc, il ne pense pas que ce soit les ateliers de Rungis et de Longchamp qui produisent les bulbes.

Un avis défavorable est émis par 11 voix contre et 3 voix pour (Mme Pauline VÉRON, Mme Claire MOREL et M. Jonathan SOREL) sur le projet de délibération 2017 DEVE-118.

DÉLIBÉRATION 09.2017.089 (2017 DEVE-145) - MISE À DISPOSITION PAR L'INSTITUT DE FRANCE DU JARDIN DE L'HÔTEL DE LA FONDATION DOSNE-THIERS (9^E) EN VUE DE SON OUVERTURE AU PUBLIC - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION.

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Adjoint au Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien DULERMO explique que ce square n'appartient pas à la ville, c'est en fait le jardin de la fondation DOSNE- THIERS, propriété de l'institut de France, situé sur la place Saint Georges. Il est ouvert au public en vertu d'une convention de mise à disposition de cet espace. Cette convention est arrivée à échéance au 1^{er} septembre 2014 et n'est renouvelée que maintenant car les discussions entre la ville et la fondation étaient quelque peu difficiles, quelque peu houleuses. Cette période a été compliquée parce qu'en l'absence de convention, on ne pouvait pas faire de travaux dans ce jardin, qui en avait pourtant besoin. Et comme on peut le voir il y a même une déclaration préalable affichée depuis 2016 sur les portes de ce jardin. On ne pouvait pas réaliser ces travaux parce que, comme on n'avait pas de convention, les services ne souhaitaient pas investir dans un lieu où on n'avait plus de convention d'occupation, ce qui était tout à fait normal juridiquement. Donc suite à l'échec de ces discussions, Madame le Maire a pris son bâton de pèlerin pour essayer de mettre les parties autour de la table à plusieurs reprises. On a rencontré les services de la ville, les services de la fondation et c'est aujourd'hui chose faite avec une nouvelle convention, un nouvel accord qui va être signé pour 15 ans. Les travaux pourront ainsi être menés dans ce square et dès le BP 2018, 100 000 € sont prévus pour la rénovation de ce square avec rénovation de haies, certains mobiliers et certaines reprises de mur situés dans le square. Il propose un vote favorable sur cette délibération.

Madame le Maire ajoute que c'est un compromis qui satisfait toutes les parties après de longues heures de discussion entre l'Institut de France, la DEVE et la Mairie du 9^e et elle s'en réjouit.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2017 DEVE-145.

DÉLIBÉRATION 09.2017.090 (2017 DJS-30) - SUBVENTIONS (163.250 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC LES OFFICES DU MOUVEMENT SPORTIF (3^E; 4^E; 5^E; 8^E; 9^E; 10^E; 11^E; 12^E; 14^E; 16^E; 17^E; 18^E; 19^E; 20^E) ET AVEC LE COMITÉ DES OFFICES DU MOUVEMENT SPORTIF (4^E).

Rapporteuse : Mme Adeline GUILLEMAIN, Adjointe au Maire du 9^e arrondissement.

Mme Adeline GUILLEMAIN rappelle que l'on accorde chaque année une subvention aux OMS afin de les aider à développer leurs activités au profit des Parisiens. Les OMS qui sont dirigés par le COMS, le Comité des Offices du Mouvement Sportif, diffusent les bonnes pratiques du sport et font entendre leur voix auprès de la fédération nationale des OMS, auprès du Comité Départemental Olympique et Sportif de Paris et auprès de la Ville de Paris. Dans le 9^e, l'OMS est particulièrement actif puisqu'il encourage les initiatives sportives et participe à l'animation locale. Il organise notamment la nuit du sport en faveur du téléthon ou tournoi des écoles.

Pourtant, cette année encore on constate et on peut déplorer une baisse assez importante du montant de la subvention. En 2015, la subvention était de 17 900 €. Elle a été abaissée à 12 000 € en 2016 et on avait déjà fait un vœu en conseil d'arrondissement le 20 juin 2016 pour que cette subvention soit stabilisée, compte tenu de l'activité de l'OMS. Aujourd'hui on passe à une subvention de 10 000 € ce qui peut sembler paradoxal compte tenu de la politique sportive que la ville met en avant, surtout dans le cadre des jeux. Et l'OMS participe aussi aux 10 kilomètres du 9^e, il y avait eu des difficultés en 2015, c'est pour cela qu'on est très attachés à l'OMS du 9^e. On déplore cette baisse constante qui pénalise les sportifs de l'arrondissement. Donc à contrecœur on donne un avis favorable malgré tout mais en déplorant la baisse de cette subvention.

Madame le Maire remarque que ce n'est pas forcément un très bon signal, alors que Paris va obtenir les jeux dans quelques jours, de ne pas suffisamment soutenir les mouvements sportifs de proximité dans Paris.

Mme Pauline VÉRON veut aussi saluer le travail de l'OMS du 9^e qui est très dynamique, qui organise plusieurs événements pendant l'année. Il n'y a pas forcément des OMS dans tous les arrondissements, donc on a la chance d'avoir cet OMS actif. Effectivement la subvention de la ville passe de 12 000 à 10 000 € compte tenu d'une trésorerie de l'OMS qui s'élève à 27 500 €. La Ville de Paris s'est dit qu'avec 27 500 € de trésorerie, plus d'autres subventions, plus les adhésions, 10 000 € normalement devaient largement suffire à subventionner les besoins de l'OMS pour organiser ses activités et que si l'OMS était obligé de puiser dans sa trésorerie et se retrouver dans une situation un peu plus délicate financièrement, à ce moment-là, la ville augmenterait la subvention. Comme le disait Madame la Maire, il faut essayer d'avoir un usage parcimonieux des deniers publics. Quand une association a une trésorerie de 27 500 €, on n'est peut-être pas obligés effectivement de lui verser une subvention, on peut revoir la subvention, puisque de toute façon, il y a des marges et que bien entendu, si l'OMS avait besoin, cette subvention serait augmentée. Elle pense que ça n'empêche en rien les activités de l'OMS et son Groupe votera cette délibération.

M. Bertrand LIGER juge que la moralité de ce comportement est qu'il faut être dépensier pour avoir des subventions et ne pas être vertueux, c'est finalement le fin mot de l'affaire. C'est un peu malheureux comme raisonnement.

M. Sylvain MAILLARD pense qu'il faut revenir aux fondamentaux. On subventionne, c'est de l'argent public. On subventionne en fonction de projets, pas en fonction de la trésorerie des associations. Ils ont des projets à porter qui coûtent, ils doivent se défendre sur leur projet en disant : « Voilà, ça coûte tant et tant et tant. » Et la mairie de Paris décide en fonction des projets, mais pas en fonction, comme vient de le dire son collègue LIGER, de la trésorerie. Sinon, ça tourne à l'envers. On sait bien comment cela fonctionne. Au fur et à mesure, on rend totalement dépendant une association à la subvention. Il trouve juste le raisonnement un peu étonnant.

Mme Adeline GUILLEMAIN retient le message que la ville soutiendra l'OMS quand il aura besoin d'être soutenu sûrement, pas plus tard que l'année prochaine pour les 10 kilomètres du 9^e.

Madame le Maire réaffirme que c'est un mauvais signal, pour une candidature qui repose sur le mouvement sportif, de sanctionner les OMS qui doivent faciliter la pratique du sport à Paris et permettre une offre sportive de qualité et diverse alors que les jeux vont être obtenus dans deux jours.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2017 DJS-30.

DÉLIBÉRATION 09.2017.091 (2017 DDCT-101) - SUBVENTION FONDS DU MAIRE (1.000 EUROS) À UNE ASSOCIATION (9^E).

Rapporteure : Mme Isabelle VUGHT, Conseillère du 9^e arrondissement.

Mme Isabelle VUGHT expose que les fonds du maire sont attribués par le Conseil d'arrondissement sur proposition de Madame le Maire qui a choisi d'accorder une subvention de 1 000 € à l'association Point Fixe, école de théâtre du centre de danse du Marais, ce qui n'est pas un titre particulièrement attractif. En revanche, l'association est active depuis un an au sein du lycée Edgard Quinet et mène une action qui est très intéressante. Il s'agit de l'organisation d'ateliers d'expression orale et corporelle qui sont dispensés par un professeur de théâtre et qui permettent de donner de l'assurance aux jeunes qui y participent. C'est cette action que Madame le Maire a souhaité soutenir en accordant une subvention de 1 000 € à cette association.

Madame le Maire explique que l'exécutif soutient l'action d'Olivier SELLIER, le proviseur du lycée Edgar Quinet pour accompagner ces jeunes. Avec Mme Gypsie BLOCH, elles sont très attachées au travail de cette association et les résultats sont positifs. C'est un lycée qui a des difficultés mais qui va beaucoup mieux. Les résultats commencent à porter leurs fruits et c'est une bonne chose si cette association peut aider à ce que cela aille mieux.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2017 DDCT-101.

DÉLIBÉRATION 09.2017.092 (2017 DDCT-102) - SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ANIMATION LOCALE (8 500 EUROS) À 2 ASSOCIATIONS (9^E).

Rapporteure : Mme Isabelle VUGHT, Conseillère du 9^e arrondissement.

Mme Isabelle VUGHT expose que c'est une délibération qui est presque traditionnelle, il s'agit d'accorder deux subventions, l'une de 3 500 € et l'autre de 5 000 € à deux associations bien connues. Tout d'abord, Mosaïques 9 en particulier pour aider au financement de la journée organisée tous les ans de sortie à la mer, qui a eu lieu en juillet 2017. Et, autre association bien connue, « Tout Autre Chose », qui est à la fois un lieu d'accueil, que l'on connaît bien, et aussi une association qui apporte toute son aide à des personnes en fragilité, aussi bien pour les aider à sortir de la rue ou pour réaliser du soutien administratif et en tout cas tisser un lien social indispensable.

Mme Pauline VÉRON indique que ces deux associations remarquables sont soutenues par la Ville de Paris à différents titres, puisqu'effectivement ce sont des associations qui font du lien social, pour des personnes âgées ou pour des familles isolées, qui font de l'accompagnement à l'apprentissage du français et aident de nombreuses familles du 9^e. La Ville de Paris soutient chaque année les activités de ces deux associations bien connues du 9^e arrondissement et c'est tout à fait normal.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2017 DDCT-102.

DÉLIBÉRATION 09.2017.093 (2017 DAC-341) - APPROBATION DE CONVENTIONS DE PARTENARIAT ENTRE LES CONSERVATOIRES DE LA VILLE DE PARIS DES CENTRES PARIS ANIM'.

Rapporteuse : Mme Claire GANNET, Adjointe au Maire du 9^e arrondissement.

Mme Claire GANNET informe que la présente délibération a pour objet l'approbation de convention de partenariat entre les conservatoires de la Ville de Paris et les centres Paris Anim'. Dans le 9^e, il s'agit de la poursuite du partenariat entre le conservatoire Nadia et Lili Boulanger, et le Centre Paris Anim' Valeyre ainsi que la mise en place d'un partenariat nouveau avec le Centre Paris Anim' Tour des Dames. L'objectif de la convention est de bâtir une coopération durable entre le conservatoire et le centre. C'est pourquoi la collaboration entre les deux partenaires autour de l'organisation de clubs de jazz sera renforcée. De plus, la convention prévoit un rapprochement des professeurs des deux structures afin de permettre aux professionnels du centre Valeyre d'assister aux cours des professeurs du conservatoire et inversement. Avec le centre d'animation Tour des dames, plusieurs engagements seront pris, entre autres, le centre d'animation proposera des stages de mise à niveau de formation musicale aux jeunes usagers qui préparent les tests d'entrée non débutants au conservatoire. Les établissements échangeront également leurs listes d'attente afin de satisfaire un maximum de demandeurs. C'est l'occasion de rappeler que du côté du conservatoire, on constate toujours une énorme différence entre beaucoup plus de demandes que d'offres, qui risque d'être encore amplifiée avec le fait que la maire de Paris souhaite créer beaucoup de désirs en faisant découvrir la musique dans les classes de CP, ce qui est formidable, mais encore faut-il que ce désir ne soit pas suivi de frustration plus tard, c'était une petite digression. D'autres projets en matière de création et de diffusion seront mis en œuvre afin que l'offre musicale du 9^e soit plus lisible et plus complète. Ce rapprochement entre les centres d'animation et le conservatoire du 9^e dirigé par M. Michel MAUNAS a toujours été très largement soutenu par l'exécutif municipal avec lequel il travaille étroitement. Il va de soi qu'une fois de plus, l'exécutif votera en faveur de ces échanges qui enrichissent l'offre culturelle du 9^e. Cependant, ils ne doivent pas conduire à la disparition des cours individuels de musique dans les centres d'animation au profit de cours collectifs auxquels les professeurs et les élèves ne sont pas favorables. Cette réserve énoncée, Mme Claire GANNET invite à voter en faveur de cette délibération.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2017 DAC-341.

DÉLIBÉRATION 09.2017.094 (2017 DAC-560) - SUBVENTION (1.000 EUROS) À L'ASSOCIATION SAUVONS LE PATRIMOINE ! ASSOCIATION POUR LA PRÉSERVATION ET LA VALORISATION DES RICHESSES PATRIMONIALES DU COLLÈGE-LYCÉE JACQUES-DECOUR. (9^E).

Rapporteure : Mme Claire GANNET, Adjointe au Maire du 9^e arrondissement.

Mme Claire GANNET indique que la présente délibération a pour objet d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'association Sauvons le patrimoine ! qui œuvre à préserver et à valoriser les richesses patrimoniales du collège-lycée Jacques Decour. Grâce à l'implication totale de cette association, une journée exceptionnelle a été organisée le 30 mai dernier pour commémorer ensemble le 75^e anniversaire de la mort de celui qui fut assassiné par les nazis le 30 mai 1942 au mont Valérien. Madame le Maire était présente à cette commémoration qui fut un moment de partage très émouvant entre les anciens combattants, les élèves et les diverses personnalités présentes pour suivre cet hommage. Sauvons le patrimoine ! a également entrepris de publier un ouvrage mettant en lumière les textes de Jacques Decour pour qu'il soit diffusé aux élèves qui, chaque jour, empruntent les couloirs d'un établissement qui porte son nom. Pour que cet ouvrage soit publié, l'association a besoin de soutien que Mme Claire GANNET invite très largement à lui donner.

Madame le Maire ajoute qu'elle connaît bien cette association, avec M. Alexis GOVCIYAN, pour assister chaque année aux commémorations, aux conférences autour de la personnalité de Jacques Decour, à la cérémonie au cimetière de Montmartre, avec les anciens combattants et les élèves. Cette transmission et ce devoir de mémoire sont importants. Elle soutient bien volontiers cette subvention de 1 000 € pour permettre de diffuser le plus largement possible un travail absolument remarquable qui a été présenté en mai dernier.

Mme Pauline VÉRON note que c'est une petite subvention mais qu'il est important que la Ville de Paris soit en capacité de soutenir des initiatives comme celles-ci qui sont remarquables, qui permettent évidemment d'inscrire la grande histoire dans la petite histoire vis-à-vis des élèves de cet établissement, de rappeler qui était Jacques Decour et de pouvoir faire vivre cette mémoire. Ce sont des anciens élèves et d'anciens professeurs qui sont dans cette association. Effectivement, cette année aussi elle a pu participer à l'un des événements organisés lors de la journée. Après le buste de Jacques Decour, il y a maintenant ce livre, en présence de la fille de Jacques Decour, c'est remarquable. Son Groupe votera cette délibération.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2017 DAC-560.

DÉLIBÉRATION 09.2017.095 (2017 DAC-686) - SUBVENTIONS (450.000 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC SEPT ÉTABLISSEMENTS CINÉMATOGRAPHIQUES ET DEUX ASSOCIATIONS.

Rapporteure : Mme Claire GANNET, Adjointe au Maire du 9^e arrondissement.

Mme Claire GANNET expose que la présente délibération a pour objet l'attribution d'une subvention de 450 000 € à sept établissements cinématographiques qui exploitent à Paris sept salles de cinéma indépendantes et classées Art et Essai.

Le 9^e est bien évidemment concerné au titre du cinéma Max Linder qui est totalement intégré au cœur de l'arrondissement et qui est partie prenante du Pass Culture proposé aux habitants du 9^e. Elle rappelle son attachement au cinéma indépendant et de surcroît au Max Linder, cinéma unique à Paris grâce à sa belle et grande salle absolument mythique. Pour attirer toujours plus de public et surtout pour rester une salle dynamique et à la pointe de la technologie, le cinéma Max Linder a réalisé d'importants travaux en 2016. Dans la lignée de ces travaux, six interventions sont prévues cette année : un ensemble de deux écrans géants à diffusion dynamique sur panneaux Led, la rénovation de trois enseignes positionnées sur la Marquise, la fourniture et la pose d'un bandeau lumineux défilant, l'installation de quatre projecteurs de type gobo, l'aménagement d'un vestiaire pour améliorer l'accès au public et enfin un système de captation vidéo. Pour ce faire et que l'établissement parvienne à absorber le coût de l'action qui représente près de 50 000 €, le Max Linder a fait auprès de la Ville de Paris une demande de subvention à hauteur de quasiment 15 000 €. On ne peut que regretter que la subvention proposée aujourd'hui soit en deçà de cette somme, puisque ce sont 12 000 € qui sont proposés au vote d'aujourd'hui, mais Mme Claire GANNET invite toutefois ses collègues à soutenir cette délibération pour permettre au cinéma indépendant de rester compétitif et attrayant.

Madame le Maire précise que sa trésorerie ne doit pas être florissante quand on sait la difficulté pour un indépendant de tenir un cinéma.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2017 DAC-686.

DÉLIBÉRATION 09.2017.096 (2017 DAC-720) - SUBVENTIONS (9.500 EUROS) À SEPT ASSOCIATIONS DU 9^E DANS LE CADRE DE L'ACTION CULTURELLE LOCALE.

Rapporteuse : Mme Claire GANNET, Adjointe au Maire du 9^e arrondissement.

Mme Claire GANNET annonce que la présente délibération a pour objet l'attribution de la subvention BLOCHE par la Ville de Paris à hauteur de 9 500 € qui seront bientôt complétés par les 500 € pour l'association des Pogallo-Romains, objet d'une prochaine délibération. Les sept associations dans le cadre de l'action culturelle locale sont les suivantes : la compagnie Kabuki, 9e Histoire, Paris Mozart Orchestra, le Chœur Vercken, Paris Artistes, la rue Blanche – ENSATT et les Ateliers de Cribeau. Cette année encore l'exécutif municipal souhaite soutenir l'association 9^e Histoire qui agit vraiment activement pour défendre le patrimoine et la richesse du patrimoine français. À travers ses visites guidées, l'association met en lumière l'histoire de l'arrondissement, les personnages qui ont marqué l'histoire du 9^e. Au cours des journées du patrimoine tout prochainement les 16 et 17 septembre prochain, 9^e Histoire aura le plaisir d'animer quatre conférences, toutes sur des thèmes différents qui vont de Chopin à Berlioz en passant par la naissance des nouveaux quartiers dans l'ouest du 9^e. Pour dire un mot sur chacune des six autres associations, Mme Claire GANNET dit qu'on ne présente plus Paris Mozart Orchestra qui, pour la troisième saison consécutive, proposera aux habitants du 9^{er} des concerts de très grande qualité en salle Rossini, les premiers dimanches de chaque mois, concerts qui affichent complet.

.../...

Elle tient une nouvelle fois à témoigner au nom de Madame le Maire, toute la reconnaissance des élus auprès de Paris Mozart Orchestra et de sa chef d'orchestre Mme Claire GIBAULT. Ils continuent également à soutenir le Chœur Vercken qui, comme chaque année, fait l'honneur à la municipalité d'être présent au forum des associations et lors de toutes les cérémonies pour la commémoration de la libération de Paris fin août et tout prochainement le 11 novembre. Autre association bien connue, Paris Artistes présidée par Mme Karine PAOLI pour la quatrième année consécutive qui organise un événement culturel qui a été créé dans le 9^e arrondissement et qui est devenu un véritable rendez-vous culturel. La mairie accueillera la deuxième édition de l'exposition 'Objectif Femmes' du 5 au 21 octobre prochain, qui mettra en lumière le travail de femmes photographes exceptionnelles. La rue Blanche – ENSATT qui est une figure emblématique du 9^e arrondissement rassemble les anciens élèves de la mythique école de la Rue Blanche et ceux de l'actuelle école ENSATT. L'association organise de nombreux événements tout au long de l'année pour favoriser les relations personnelles et professionnelles entre les membres et l'insertion professionnelle des jeunes artistes et techniciens du milieu du spectacle vivant. La mairie du 9^e a eu le plaisir d'accueillir une exposition exceptionnelle en janvier dernier qui rendait hommage aux différents métiers liés au monde du théâtre en présence de Mme Coline SERREAU, une ancienne de la Rue Blanche. Mme Claire GANNET tient à rappeler à l'association de la Rue Blanche - ENSATT que la municipalité est très fière de la soutenir dans leur développement et espère les accueillir à nouveau prochainement. Les deux dernières associations, les ateliers de Cribeau que les élus accompagnent dans leur projet depuis plusieurs mois. Il faut savoir que c'est grâce à l'implication de cette belle association qui développe des activités culturelles dans le but de promouvoir la culture franco-italienne que le 9^e a pu revêtir les couleurs de l'Italie à l'occasion du mois italien du Neuf en avril dernier. C'est une association dynamique qui mérite amplement le soutien de la mairie du 9^e arrondissement et plus largement celui de la Ville de Paris. Enfin, l'association Kabuki dont les spectacles vivants amateurs et professionnels ont pour objectif de sensibiliser le public au droit des femmes à l'égalité et à la lutte contre les discriminations. Cet engagement fort porté par une association courageuse et volontaire a retenu toute l'attention de l'exécutif municipal qui a souhaité les aider dans leur développement et notamment dans l'adaptation théâtrale libre d'Anna Karénine qui a eu un gros succès à Avignon, c'est un magnifique projet. Mme Claire GANNET invite ses collègues à voter en faveur de cette délibération.

Mme Pauline VÉRON veut saluer le travail de toutes ces associations bien connues qui permettent une démocratisation de la culture et l'accès à des thématiques qui concernent tout le monde à travers l'art. Son Groupe votera les subventions à ces différentes associations, la compagnie Kabuki faisant aussi pas mal de choses autour de l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique.

Madame le Maire remercie Madame VÉRON pour son appréciation positive. Ces sept associations qui reçoivent l'aide de la mairie depuis 2014 témoignent de la vitalité et de l'intensité du tissu associatif. Il est vraiment nécessaire d'encourager de telles initiatives.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2017 DAC-720.

VŒU 09.2017.097 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF DU 9^E ARRONDISSEMENT, RELATIF À L'ÉVOLUTION URBAINE DU QUARTIER HAUSSMANN/OPÉRA.

M. Sébastien DULERMO rappelle que le quartier Haussmann/Opéra concentre des enjeux urbains importants. C'est un pôle touristique, un pôle de transport, un pôle d'attractivité et aussi un pôle culturel, avec plus de 120 millions de visiteurs par an et avec des défis totalement divers en termes de mobilité, de mise en valeur du patrimoine touristique, de rééquilibrage en termes de bureau-logement, de service public, de lutte contre la pollution et aussi de végétalisation. Repenser ce quartier était dans le programme municipal de Madame le Maire. Son évolution urbaine est aujourd'hui également souhaitée par les professionnels qui résident dans ce quartier, par les acteurs commerciaux et notamment par les grands magasins et par le conseil de quartier qui a récemment saisi les élus sur ce sujet. En 2015, M. Jonathan SOREL avait déposé un vœu qui avait été adopté à l'unanimité. Chacun partage le diagnostic sur le fait qu'il doit se passer quelque chose sur ce quartier au vu de toutes les thématiques qu'on y retrouve et surtout de toutes les problématiques. Suite au vœu du groupe de travail qui a été constitué, qui ne s'est réuni qu'une seule fois le 22 juin 2016, et même s'il a permis de faire un diagnostic intéressant grâce à la l'APUR, à la direction de l'urbanisme et la direction de la voirie et déplacement, depuis ce jour-là rien de plus. Aucune nouvelle réunion, aucune sollicitation des partenaires. C'est pour cette raison qu'au travers de ce vœu, l'exécutif propose de lancer un grand concours d'urbanisme sur ce quartier. L'idée est d'inciter vraiment les architectes, les urbanistes, les paysagistes à réfléchir, à imaginer l'évolution urbaine de ce quartier à travers des aménagements urbains qui pourraient être réalisés dans la prochaine mandature.

Madame le Maire déclare qu'il faut voir grand pour ce quartier exceptionnel de Paris.

Mme Pauline VÉRON rappelle, comme son collègue, qu'un vœu a été adopté en décembre 2015 à l'initiative de M. Jonathan SOREL, puis adopté par le conseil de Paris. Suite à ce vœu, il y a eu un premier atelier en présence des services de la ville, des acteurs publics concernés, préfecture de police, architecte des bâtiments de France, RATP mais aussi des acteurs privés du secteur, Opéra Garnier, Printemps, Galerie Lafayette. Effectivement il y a un consensus sur le fait qu'il faut avoir une réflexion globale sur ce quartier, compte tenu des contraintes qui pèsent sur lui en termes touristique, en termes de déplacement, en termes de vie de quartier pour les habitants qui vivent dans ce quartier même s'ils sont moins nombreux qu'ailleurs. Il est vrai qu'il n'y a eu qu'un seul atelier, le travail a continué à la suite de cet atelier et une nouvelle date de réunion doit avoir lieu. Mais ce n'est pas elle qui pilote ce dossier. Les services de la ville travaillent actuellement sur les propositions issues de ce diagnostic. Là, il est proposé une autre méthodologie qui est de lancer un concours d'architecte sur ce quartier. Mme Pauline VÉRON n'a pas le sentiment que de changer de méthode en cours de route permet d'avancer. Ce qu'elle entend dans cette intervention, c'est surtout la volonté que ça avance et que sur ce dossier, vu que depuis un an il n'y a pas eu de réunion et elle en est d'accord, on attend un peu maintenant la suite.

Elle ne partage pas le souhait de lancer un concours d'architecte parce qu'elle n'a pas le sentiment que c'est comme cela que ça va faire avancer plus le dossier, mais plutôt de faire en sorte que les ateliers puissent continuer à se réunir et que le dossier avance dans le cadre défini par la mairie de Paris, c'est à dire celui de ces ateliers, et que les conseils de quartier puissent être associés. Elle avait fait part de ce souhait à son collègue M. Jean-Louis MISSIKA en lui disant l'importance d'associer les habitants à la réflexion sur les aménagements. Elle ne votera pas le vœu compte tenu qu'il propose de lancer quelque chose de très spécifique qui est un grand concours d'urbanisme sur ce quartier, grand concours que l'on lance en général quand on est sur une zone à construire un peu neuve, qu'on part de quelque chose de nouveau. Et puis aussi parce qu'il y a déjà une procédure qui est enclenchée à travers tous les ateliers mis en place par la Ville de Paris.

M. Jonathan SOREL estime que c'est un sujet sur lequel tous peuvent se retrouver, en tout cas dans les grands objectifs. Tout le monde a bien conscience que ce quartier-là est un des quartiers les plus dangereux, inhospitaliers de Paris, et en même temps qui recèle un des plus grands potentiels, avec un bijou architectural au milieu. Il y a vraiment quelque chose d'essentiel à faire, tous les élus s'étaient retrouvés sur ce sujet lors du vœu précédent. Il entend les arguments de sa collègue Mme Pauline VÉRON et les partage. Il va voter le vœu dans un état d'esprit stratégique de relance du dossier, de signalement aux acteurs concernés d'accélérer les process même s'il comprend l'argument et les réserves que l'on peut avoir sur la méthodologie et la modalité d'un grand concours. Il faut faire feu de tout bois et pense que les services travaillent sur des aménagements, des petits pas même s'il n'a pas eu la chance d'être associé à l'atelier. Il y a plusieurs stratégies. On peut travailler en grand mais on peut aussi au jour le jour piétonner un tronçon, etc. Il pense qu'il faut multiplier les canaux et c'est dans cette optique un peu constructive qu'il vote le vœu tout en comprenant largement les réserves qui ont pu être exprimées précédemment.

Mme Isabelle VUGHT veut remercier Madame le Maire au nom des conseils de quartier. Ce qu'elle a fait en citant la saisine du conseil de quartier Opéra - Chaussée d'Antin sur ce sujet est une nouveauté. Effectivement dans la charte des conseils de quartier, il est prévu que les bureaux peuvent alerter le maire en lui demandant de relayer une de leurs attentions particulières. C'est vrai que le conseil de quartier Opéra - Chaussée d'Antin n'a pas eu la joie d'avoir un de ses projets retenu au budget participatif parce qu'il y a tellement d'enjeux sur ce quartier que c'est difficile de retenir un projet en particulier et qu'il faut une concertation globale. Elle pense qu'ils seront extrêmement sensibles au fait que le Conseil d'arrondissement du 9^e arrondissement relaie auprès de l'hôtel de ville du conseil de Paris leur souhait.

M. Sylvain MAILLARD juge la position de son collègue M. Jonathan SOREL assez juste, il trouve que cette initiative est une bonne initiative. Il faut rappeler en permanence que les sujets doivent avancer. Sous forme de clin d'œil à Mme VERON qui va croire que c'est vraiment une obsession de sa part, il pense que les services de la mairie, entre autres les services techniques, sont totalement surbookés, notamment à cause de l'organisation du budget participatif et qu'ils n'ont pas le temps de s'occuper de sujets prioritaires.

L'aménagement de ce quartier qui faisait consensus autour de cette table n'est finalement pas prioritaire parce qu'ils doivent délivrer tellement d'avis autour du budget participatif, sur énormément de projets qui au final ne seront pas retenus, qu'ils n'ont plus le temps de s'occuper de choses aussi stratégiques. C'est un clin d'œil qui amène à penser qu'il faut vraiment revoir le budget participatif.

M. Alexis GOVCIYAN observe que Mme Isabelle VUGHT a bien rappelé la problématique du conseil de quartier Opéra - Chaussée d'Antin. Ce conseil de quartier est présent dans le groupe de travail et il déplore le fait que ce groupe de travail ne se réunisse pas. Lorsque la dernière réunion date du 22 juin 2016, c'est-à-dire il y a plus d'un an déjà, cela fait 14 mois, cela pose question. Mme Pauline VERON dit que les choses avancent, tant mieux. C'est sans doute la transparence qui est en marche au niveau de la mairie de Paris qui marche aussi sans doute « En avant » comme Monsieur le député. Il faudrait obtenir des garanties que ce groupe de travail va se réunir à nouveau, qu'il y aura un travail qui sera fait et qu'entretemps un compte rendu sur l'intervalle de ce laps de temps relativement long sera mis à contribution.

Madame le Maire ajoute qu'il faut qu'une méthode soit enfin mise en place pour avancer et se réjouit d'avoir ce débat sur l'évolution urbaine du quartier Opéra/Haussmann.

M. Sébastien DULERMO conclut que le vœu est vraiment là pour essayer d'avancer sur ce sujet et que lors de la première et dernière réunion sur ce thème, il n'y a pas vraiment eu de méthode qui a été mise en place. De plus, on pensait qu'il y aurait un compte-rendu de ce premier atelier en conseil d'arrondissement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511.12 ;

Vu l'article 19 du Règlement Intérieur ;

Vu le vœu 2015 V 383 pour un réaménagement du quartier de l'Opéra Garnier adopté par le Conseil de Paris des 14, 15 et 16 décembre 2015, qui demandait le lancement d'une étude urbaine pour le réaménagement du quartier englobant le boulevard Haussmann, l'Opéra de Paris et la place de l'Opéra ;

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ;

Vu le décret du 23 septembre 2015 relatif aux exceptions au repos dominical dans les commerces de détail situés dans certaines zones géographiques ;

Vu l'arrêté du 25 septembre 2015 délimitant une zone touristique internationale à Paris dénommée « Haussmann » en application de l'article L. 3132-24 du code du travail ;

Vu la saisine du Conseil de quartier Opéra - Chaussée d'Antin demandant à être associé aux réflexions sur l'évolution urbaine du quartier, à travers des réunions plus régulières ;

Vu le vœu présenté par M. Sébastien DULERMO, Adjoint au Maire du 9^e arrondissement.

Est adopté par 12 voix pour et 2 abstentions (Mme Pauline VÉRON et Mme Claire MOREL) le vœu suivant :

Considérant que le groupe de travail – dans lequel le Conseil de quartier susmentionné est représenté - créé ne s'est réuni qu'une seule fois, le 22 juin 2016, permettant néanmoins de dresser un diagnostic précis sur la base des éléments de l'APUR, de la Direction de l'Urbanisme et de la Direction de la Voirie et des Déplacements ;

Considérant les enjeux urbains de ce quartier devenu Zone Touristique Internationale : 120 millions de visiteurs par an sur le secteur Haussmann-Opéra, 12 millions d'entrants par an à la station Opéra, un quartier très minéral, une exposition aux pollutions du travail routier (particules fines et NO2), des voies très exposées au bruit avec plus de 1 500 véhicules par heures sur les axes principaux, 3 787 commerces ou services avec les grands magasins du boulevard Haussmann, un pôle touristique : les hôtels du quartier constituent 15% de la capacité d'accueil de Paris, un pôle d'emploi : 483 060 emplois avec 2 823 500 m² de bureaux et une densité de population plus faible que la moyenne parisienne : 147 hab/ha contre 212 hab/ha (37 200 habitants) ;

Considérant les défis urbains en termes de mobilité, de mise en valeur du patrimoine touristique, de rééquilibrage bureaux/logements, de services publics, de lutte contre la pollution et de végétalisation ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e arrondissement demandent que la Maire de Paris lance un grand concours d'urbanisme sur le quartier Haussmann/Opéra, en lien étroit avec les Mairies et les conseils de quartier concernés.

Madame le Maire annonce que le vœu suivant est relatif à l'inclusion des savoir-faire du couvreur-zingueur parisien à l'inventaire national du Patrimoine de l'UNESCO.

VŒU 09.2017.098 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^E ARRONDISSEMENT, RELATIF À L'INCLUSION DES SAVOIR-FAIRE DU COUVREUR-ZINGUEUR PARISIEN À L'INVENTAIRE NATIONAL DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Mme Claire GANNET note que cette première reconnaissance des toits de Paris est un bel hommage au savoir-faire des couvreurs parisiens. La Ville de Paris doit à ces couvreurs parisiens des véritables chefs-d'œuvre notamment dans l'architecture haussmannienne.

Considérant que les toits de Paris constituent un véritable patrimoine culturel inestimable et irremplaçable qui leur confère une valeur universelle exceptionnelle que les élus souhaitent faire rayonner, protéger et promouvoir, l'exécutif émet le vœu que la Ville de Paris soutienne officiellement la reconnaissance du savoir-faire du métier de couvreur-zingueur parisien en vue de la présentation du dossier devant les instances internationales de l'UNESCO.

Mme Pauline VÉRON avait des réserves sur le classement des toits de Paris, ce débat avait eu lieu, et pouvait poser des difficultés. Les toits en eux-mêmes en tant que toits, ne rentraient pas dans les critères de l'UNESCO et cela risquait de bloquer les projets de végétalisation des toitures. Dans ce vœu, il ne s'agit pas de demander le classement des toits au patrimoine de l'UNESCO, mais de soutenir la reconnaissance du savoir-faire des couvreurs-zingueurs parisiens. Elle trouve ce savoir-faire humain exceptionnel et vraiment très intéressant, il fait effectivement la beauté de Paris et sa couleur lorsqu'on regarde les toits. Elle votera volontiers ce vœu pour soutenir cette proposition qui lui paraît très intéressante.

M. Alexis GOVCIYAN précise qu'il s'agit de deux métiers différents qui se complètent lorsqu'on est sur les toits, le couvreur et le zingueur. Ce qui fait que dans la nomenclature des métiers d'art en France, sur le plan officiel, le métier de couvreur-zingueur n'existe pas en tant que tel. En revanche, ces hommes et ces femmes qui travaillent avec leur savoir-faire méritent une reconnaissance. Si ce n'est pas dans le cadre de la nomenclature des métiers d'art et que le législateur français ne l'a pas prévu, c'est bien d'être et d'avancer dans le cadre du patrimoine de l'UNESCO.

Madame le Maire remercie les intervenants pour leur positionnement positif sur cette initiative sur laquelle les élus travaillent depuis trois ans maintenant. Au titre de la convention 2003 de l'UNESCO, la municipalité a obtenu fin juin le soutien du ministère de la culture, c'est déjà un pas absolument décisif d'avoir le soutien du gouvernement. Si elle pouvait avoir le soutien de la Ville de Paris, elle en serait aussi heureuse.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511.12 ;

Vu l'article 19 du Règlement Intérieur ;

Vu le vœu n°2014 V 197 relatif au classement des toits de Paris au classement des toits de Paris au patrimoine mondial de l'UNESCO, adopté à l'unanimité par le Conseil de Paris, en sa séance des 29, 30 septembre et 1er octobre 2014 ;

Vu le vœu présenté par Mme Claire GANNET, Adjointe au Maire du 9^e arrondissement.

Est adopté à l'unanimité le vœu suivant :

Considérant la constitution d'un comité de soutien des toits de Paris au patrimoine mondial de l'UNESCO - qui réunit professionnels, artistes, historiens et architectes - présidé par Gilles Mermet, auteur d'un livre photographique sur les toits de Paris, et parrainé par le Syndicat des Entreprises de Génie Climatique et de Couverture Plomberie (GCCP) et par la Maire du 9^e arrondissement ;

Considérant que dans un premier temps, il a été choisi de faire reconnaître les toits de Paris au patrimoine immatériel ;

Vu la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel adopté par la Conférence générale de l'UNESCO le 17 octobre 2003 ;

Vu l'inclusion à l'inventaire national du Patrimoine culturel immatériel de la fiche "Les savoir-faire du couvreur zingueur parisien" approuvée à l'unanimité par le Comité du patrimoine ethnologique et immatériel du Ministère de la Culture du 27 juin 2017 ;

Considérant que le comité de soutien va dorénavant engager les démarches pour présenter le dossier devant les instances internationales de l'UNESCO ;

Considérant que cette première reconnaissance des toits de Paris est un bel hommage au savoir-faire des couvreurs parisiens, à qui nous devons ce chef-d'œuvre du génie humain ;

Considérant que les toits de Paris constituent un patrimoine culturel inestimable et irremplaçable, qui leur confère une valeur universelle exceptionnelle, qu'il convient de protéger et de promouvoir ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e arrondissement émettent le vœu que la Ville de Paris soutienne officiellement la reconnaissance du savoir-faire du couvreur-zingueur parisien en vue de la présentation du dossier devant les instances internationales de l'UNESCO.

VŒU 09.2017.099 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^E ARRONDISSEMENT, RELATIF AU BILAN DE LA RÉFORME DU RÈGLEMENT DE VOIRIE.

M. Sébastien DULERMO expose qu'en 2015 le règlement de voirie de la Ville de Paris a fait l'objet d'une réforme à laquelle l'exécutif s'est opposé dans ce conseil d'arrondissement. Cette réforme consistait à confier aux intervenants la réfection après leurs travaux, mission qui a été alors confiée à la direction de la voirie. Donc les concessionnaires venaient faire des travaux sur la voirie, ensuite la direction de la voirie faisait la réfection par le biais de marchés. Malheureusement on constate tous les jours que cette réforme ne va pas dans le bon sens car on a perdu en capacité de contrôle sur les travaux des concessionnaires et sur les délais qui dérapent. Cette situation n'est pas acceptable tant pour la qualité du paysage de la rue que pour des questions de sécurité. Madame le Maire avait présenté un vœu en conseil de Paris, demandant qu'un bilan de cette réforme soit présenté, accompagné du nombre de contrôles de conformité réalisés et le résultat. Ce vœu a été adopté. Un bilan a été présenté en troisième commission le 26 juin dernier.

Il est clair que cette réforme a été motivée par des questions de simplification administrative et surtout comptable. Son application suscite des insatisfactions dans les délais de remises en état, notamment sur la période mars-avril 2017. Il apparaît dans ce rapport que 68% des chantiers ne respectent pas les délais, chiffre qui atteint même 80% quand il s'agit de la remise en état des fouilles, ce que l'on constate sur les trottoirs au quotidien. Pire, il apparaît même que les intervenants ne font pas valider leurs matériaux par les services de la voirie alors que l'article 8-2 du règlement de voirie les y oblige. Donc si un bilan a effectivement été présenté, l'annexe avec les contrôles de conformité réalisés par la ville n'y figure pas alors que ces contrôles sont prévus par ce règlement de voirie. Le présent vœu a donc pour objet de demander la communication de ces contrôles. Pour être très clair, il est demandé un tableau Excel avec la date, l'adresse, le concessionnaire concerné et les résultats. Les élus demandent également que des mesures contraignantes soient mises en place pour sanctionner les intervenants qui ne respectent pas ce règlement dans les délais de réfection, la validation et qualité des matériaux, en informant les riverains car aujourd'hui les mesures ne sont que de simples rappels mais aucune sanction n'est appliquée.

Madame le Maire déplore que ses réserves anticipatrices se soient avérées, l'état de la voirie est un sujet vraiment très préoccupant. On parle beaucoup de malpropreté mais les éboueurs peuvent passer dix fois sur une chaussée et sur des trottoirs très mal entretenus, la voirie restera sale. L'état de l'espace public est à ce titre très, très préoccupant et ce bilan de la réforme du règlement de voirie en atteste.

Mme Pauline VÉRON, quand elle s'occupait de la voirie dans le 9^e, avait déjà ces problèmes de réfection de l'asphalte sur les fouilles alors que c'était la ville qui le faisait. Ce n'était pas non plus un système parfait avant qu'on ne modifie les choses. Il y avait un premier chantier fait par le concessionnaire et ensuite, il y avait la société missionnée par la Ville de Paris qui venait juste mettre l'asphalte. Cela pouvait durer parfois plusieurs semaines avant que cela ne puisse se faire. Donc effectivement le choix était fait que ce soit l'entreprise en charge des travaux qui fasse la totalité du chantier et qui referme le trou avec de l'asphalte. Des élus ont émis un certain nombre de remarques sur le fait que ce n'était pas non plus encore complètement satisfaisant. Un de ses collègues a présenté un certain nombre de pistes pour améliorer les choses devant les conseillers de Paris lors d'une commission qui réunit les conseillers de Paris qui suivent plus particulièrement ces questions ou un certain nombre de choses demandées dans le vœu ont été présentés, notamment la question des verbalisations puisqu'il y a des verbalisations maintenant qui sont faites. Il y a une grille de notation partagée qui a été adoptée sur les chantiers. Elle concerne aussi ces travaux-là et il y a un guide des bonnes pratiques. Mme Pauline VÉRON s'abstiendra sur le vœu parce qu'il ne tient pas complètement compte des choses qui ont été présentées par son collègue pour améliorer le dispositif. En même temps, elle reconnaît que pour l'instant aucune des deux solutions n'est pleinement satisfaisante pour faire en sorte qu'on n'ait pas de la terre sur le trottoir pendant plusieurs semaines alors que le chantier est terminé. Mais elle signale que malheureusement quand c'était la ville qui le faisait, elle avait déjà beaucoup de plaintes de riverains et elle a constaté elle-même que ce n'était pas très satisfaisant non plus. Donc c'est un sujet pas simple.

Madame le Maire convient que le sujet n'est pas simple mais que c'est une mission essentielle d'une ville.

Mme Pauline VÉRON pense que son collègue lui répondra qu'il y a déjà des choses dans le vœu qui sont déjà réalisées mais elle entend qu'effectivement on pourrait encore améliorer les choses. C'est pour cela qu'elle ne vote pas contre le vœu.

Ce qui inquiète Madame le Maire, c'est que les concessionnaires prennent maintenant d'autres prestataires totalement différents que ceux de la Ville de Paris, choisis sur le prix, pas sur la qualité. Au final, dans un an ou deux, on va se retrouver avec une facture très salée pour refaire des trottoirs et les chaussées parce qu'ils auront été mal faits. On a vu certain nombre de réfections qui ont été faites ces six derniers mois où les techniciens du service de voirie se disent hébétés devant le résultat. Ils sont même vraiment découragés en précisant « Mais ça ne va pas tenir ». C'est quand même dommage d'avoir transféré une compétence à des entreprises privées dont ce n'est pas le métier de reboucher les trous et de remettre de l'asphalte. Elle estime que l'on se prépare à des notes extrêmement salées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511.12 ;

Vu l'article 19 du Règlement Intérieur ;

Vu la délibération 2015 DVD 129 relative à l'approbation du nouveau règlement de voirie de la Ville de Paris, entré en application le 1er janvier 2016 ;

Vu le vœu 2016 V. 333 relatif au bilan du règlement de voirie de la Ville de Paris, demandant en 3e Commission du Conseil de Paris, un bilan de l'application de cette réforme, en y annexant le nombre de contrôles de conformité réalisés et leurs résultats ;

Vu le vœu présenté par M. Sébastien DULERMO, Adjoint au Maire du 9^e arrondissement.

Est adopté par 11 voix pour et 3 abstentions (Mme Pauline VÉRON, Mme Claire MOREL et M. Jonathan SOREL) le vœu suivant :

Considérant que le bilan du règlement de voirie a été présenté en 3e commission en sa séance du 26 juin 2017, mettant en avant la simplification administrative et comptable de la réforme mais des insatisfactions dans les délais de remise en état : sur la période mars/avril 2017, il apparaît que 68% des chantiers ne respectent pas les délais, un chiffre qui atteint 80% quand il s'agit de la remise en état des fouilles ;

Considérant la qualité des interventions, il apparaît que les intervenants ne font pas valider leurs matériaux par les services de la Direction de la Voirie, alors que l'article 8.2 du règlement de voirie les y oblige ;

Considérant que dans les réponses apportées pour y remédier, les actions semblent uniquement de l'ordre du rappel et sont donc non contraignantes ;

Considérant que le vœu 2016 V. 333 demandé à ce que le nombre de contrôle de conformité réalisés soit annexé avec les résultats, et que ce document n'apparaît pas dans le bilan du règlement de voirie... qui confirme toutefois une difficulté en termes de qualité ;

Considérant que le règlement de voirie prévoit la réalisation de deux types de contrôles sur la remise en état du domaine public par les intervenants : un autocontrôle systématique par l'intervenant et un contrôle de conformité par la Ville de Paris ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris :

- communique le nombre de contrôles de conformité réalisés et leurs résultats ;*
- présente au Conseil de Paris des mesures contraignantes pour sanctionner les intervenants qui ne respectent pas le règlement de voirie : délais de réfection, validation et qualité des matériaux et information des riverains ;*
- crée un comité de pilotage sur l'application du règlement de voirie.*

Madame le Maire remercie les participants pour leur attention et souhaite à l'auditoire une très bonne fin de soirée.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour de la séance du Conseil d'arrondissement étant épuisé, la séance est levée à 21 h 05.

L'adjointe au Maire du 9^e arrondissement


Claire GANNET